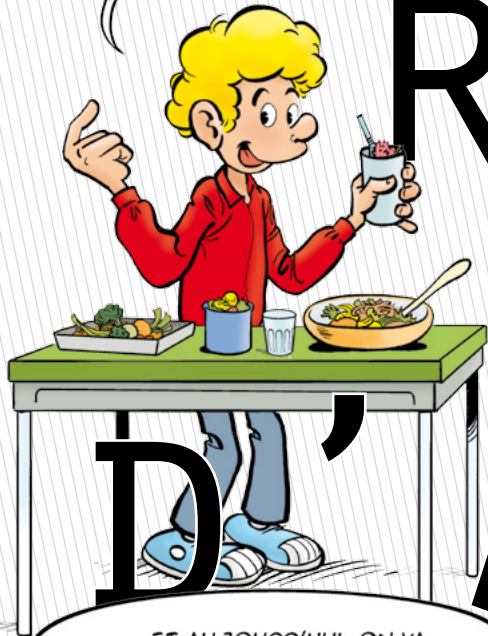


CETTE ANNÉE, ON A RÉDUIT LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE...

# RAPPORT

...ET TRIÉ DES TAS D'EMBALLAGES!



...ET AUJOURD'HUI, ON VA RECYCLER TOUS LES CHIFFRES DANS LE RAPPORT ANNUEL!!

# D'ACTIVITÉS



# 2014 /



V. LEONARDO

Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères du Centre Ouest Seine et Marais



## PRÉAMBULE

---

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés. À disposition du public au siège du SMITOM-LOMBRIC rue du Tertre de Chérisy 77 000 Vaux-le-Pénil et présenté au Comité syndical du mois d'avril 2015.

Ce rapport est établi conformément à la loi n°95-101 du 02 février 1995, dite Loi Barnier et répond aux obligations réglementaires fixées par le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 avec première application pour l'exercice 1999.

Il est établi pour la partie qui concerne les compétences du SMITOM-LOMBRIC :

- L'assistance aux adhérents pour la mise en place des collectes sélectives,
- La collecte des points d'apports volontaires pour le verre et les journaux - magazines,
- Le transfert, le transport et le traitement des déchets en provenance des quais de transfert et des déchèteries sur les 67 communes,
- La collecte des déchets ménagers de 27 communes,
- Le traitement des déchets issus des collectes sélectives des adhérents et des points d'apport volontaire.

Le présent rapport est établi en Euros hors TVA en référence au budget 2014 voté et exécuté en Euros. Il est rédigé sur la base des coûts nets, hors charges de structures et hors charges financières.

## ÉDITO

---

Le rapport d'activité 2014 est un premier bilan de notre nouvelle mandature. Son étude détaillée en lien avec le Compte Administratif 2014, les budgets déjà actés mais également avec les évolutions législatives et réglementaires du cadre dans lequel nous exerçons le service public d'élimination des déchets ménagers, va nous permettre de définir les grandes orientations stratégiques de nos choix pour les années à venir.

C'est en ce sens que nous avons réinitié la tenue d'un groupe de travail Économie-Finances dont le rôle est de faire des analyses détaillées des hypothèses de travail afin de mieux cerner les enjeux techniques et économiques des décisions que nous serons amenés à prendre.

Les élus et les services du SMITOM-LOMBRIC se tiennent à votre disposition pour vous apporter tous les éclaircissements sur ce présent rapport que vous jugeriez utiles et qui pourraient contribuer à l'avancée de nos réflexions.



**Franck VERNIN**  
*Président du SMITOM-LOMBRIC*

## SOMMAIRE

---

### 6 PRÉSENTATION DU SYNDICAT

#### 7 LE SMITOM-LOMBRIC

#### 9 LA COMPÉTENCE COLLECTE

#### 10 LA COMPÉTENCE TRAITEMENT

10 VERS UNE TRIPLE CERTIFICATION ISO 14 001, ISO 9 001, OHSAS 18 001

13 LE CENTRE DE TRI

15 L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

19 LES DÉCHÈTERIES

20 LES QUAIS DE TRANSFERT

21 LES PLATEFORMES DE COMPOSTAGE DE DÉCHETS VERTS

23 LES PLATEFORMES DE TRI DES ENCOMBRANTS

24 LA RECYCLERIE DU LOMBRIC

### 26 ENGAGEMENT DURABLE DU SMITOM-LOMBRIC

#### 28 L'AGENDA 21

#### 30 LE PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DÉCHETS (PLP)

#### 35 L'ÉCO-EXEMPLARITÉ : UNE ACTION TRANSVERSALE DE L'AGENDA 21 ET DU PLP

### 36 ACTIVITÉ DES SERVICES

#### 37 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### 38 GESTION DU PERSONNEL

#### 40 FINANCES

#### 41 AFFAIRES JURIDIQUES ET MARCHÉS PUBLICS

#### 42 SERVICES TECHNIQUES

42 NUMÉRO VERT

43 COLLECTE

51 TRAITEMENT

#### 55 COMMUNICATION



DOCUMENT ANNEXE NON DISPONIBLE EN LIGNE

	ANNEXES TECHNIQUES ET FINANCIÈRES
4	LISTE DES MARCHÉS CONCLUS
5	ORGANIGRAMME
6	EFFECTIFS
7	POPULATIONS DESSERVIES
9	BILAN DES COLLECTES TRANSFÉRÉES
29	BILAN DU TRAITEMENT DÉTAILLÉ DES DÉCHETS
43	BILAN RÉCAPITULATIF TRAITEMENT
51	COÛTS DE LA GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS
54	LEXIQUE



# PRÉSENTATION DU SYNDICAT

---

---

# LE SMITOM-LOMBRIC

---

67 COMMUNES

---

300 000 HABITANTS

---

Le SMITOM-LOMBRIC, Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères, est un établissement public de coopération intercommunale. Il est chargé de réaliser puis d'exploiter l'ensemble des équipements de la filière de traitement des déchets ménagers du Centre Ouest Seine-et-Marnais.

Il est également en charge d'aider ses communes adhérentes à mettre en place la collecte sélective des différents matériaux recyclables. Il assure la compétence traitement des ordures ménagères pour 67 communes (300 000 habitants) et la compétence collecte pour 27 communes (120 000 habitants).

Le SMITOM-LOMBRIC met en place des schémas de collecte et de traitement répondant aux exigences de la loi de juillet 1992, aux objectifs du plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés et aux directives Européennes et Nationales sur l'environnement.

La mascotte du SMITOM-LOMBRIC est le LOMBRIC. Cet acronyme signifie «Les Ordures Ménagères Bien Recyclées, Incinérées ou Compostées». Les investissements réalisés pour la préservation de l'air, de l'eau et des paysages sont particulièrement importants pour les équipements destinés au traitement des ordures ménagères. Ils s'inscrivent dans une politique de développement durable qui implique les collectivités publiques et les entreprises

soucieuses de maîtriser l'impact de leurs activités sur l'environnement.

La filière du SMITOM-LOMBRIC comprend : 11 déchèteries, 3 quais de transfert, 2 plateformes de compostage des déchets verts, 1 plateforme de tri des encombrants, 1 centre de tri des emballages et l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE), auxquels il convient d'ajouter la flotte de poids lourds mise à disposition par nos prestataires pour assurer la collecte des déchets ménagers et le transport vers les différentes unités de traitement. À cette filière, est venue s'ajouter en 2011, la Recyclerie du Lombric.

Le centre de tri des emballages et l'UVE sont regroupés à Vaux-le-Pénil. Une plateforme de tri des encombrants et une déchèterie sont également présentes sur ce site. L'ensemble constitue le CIVIS 77 (nom choisi suite à l'organisation d'un concours destiné aux élèves de CM1-CM2 des communes adhérentes). CIVIS 77 signifie «Centre Intégré de Valorisation et d'Incinération du Sud Seine-et-Marne».

## LES ADHÉRENTS

**■ Communauté d'Agglomération Melun-Val-de-Seine**  
Boissesses, Boissise-la-Bertrand, Boissise-le-Roi, Dammarie-lès-Lys, La Rochette, Le Mée-sur-Seine, Livry-sur-Seine, Melun, Montereau-sur-le-Jard, Rubelles, Saint Germain-Laxis, Seine-Port, Vaux-le-Pénil et Voisenon

**■ SMICTOM de la Région de Fontainebleau**  
Avon, Bois-le-Roi, Bourron-Marlotte, Champagne-sur-Seine, Chartrettes, Ecuelles, Episy, Fontainebleau, Fontaine-le-Port, Héricy, Montarlot, Montigny-sur-Loing, Moret-sur-Loing, Saint-Mammès, Samois-sur-Seine, Samoreau, Thomery, Veneux les-Sablons, Vernou-la-Celle-sur-Seine, Villecerf, Villemer et Vulaines-sur-Seine







**■ Communauté de Communes du Pays de Bière**  
Arbonne-la-Forêt, Barbizon, Cély-en-Bière, Chailly-en-Bière, Fleury-en-Bière, Perthes-en-Gâtinais, Saint-Germain-sur-Ecole, Saint-Martin-en-Bière, Saint-Sauveur-sur-Ecole et Villiers-en-Bière

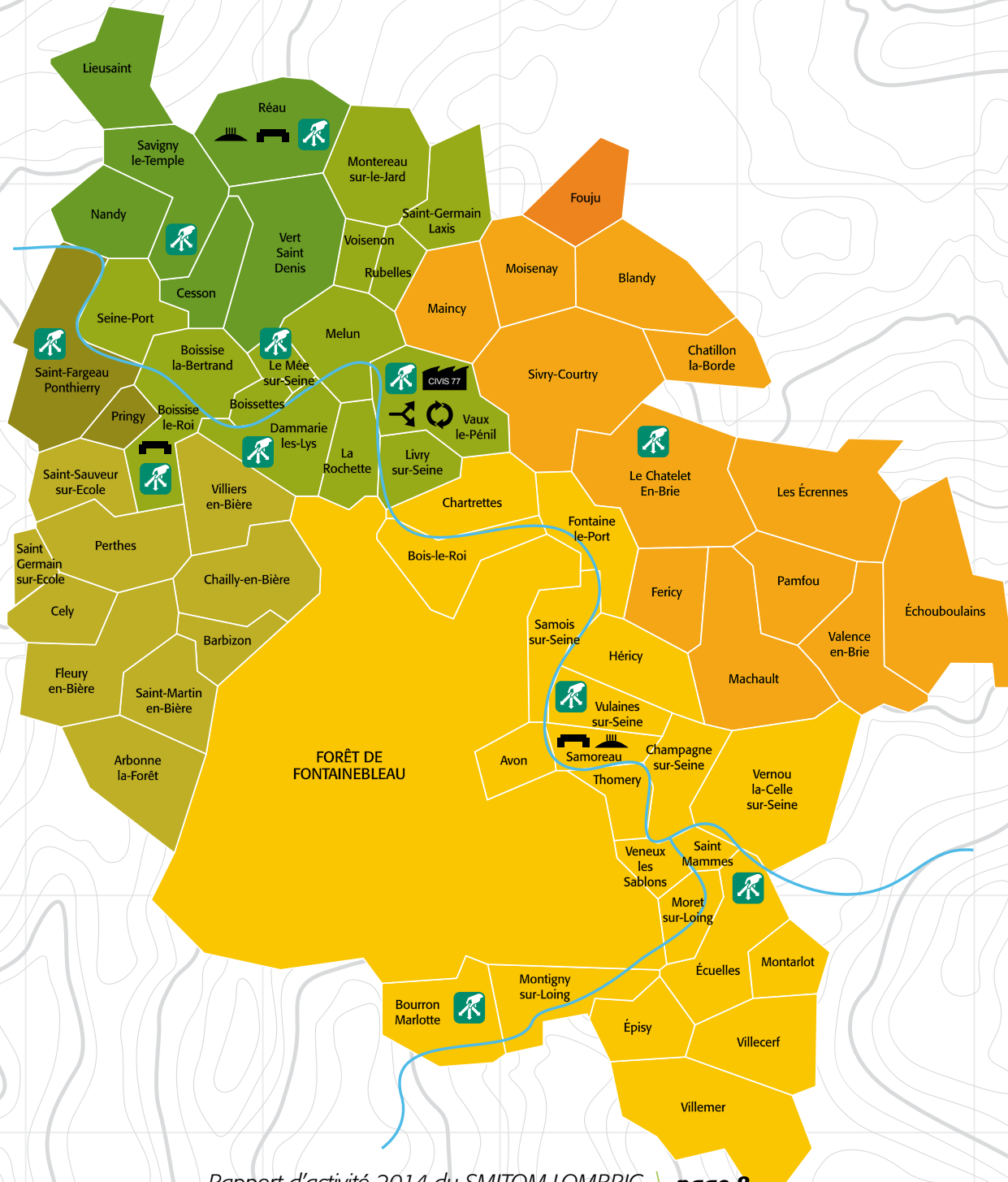
**■ Communauté de Communes de Seine Ecole**  
Pringy et Saint Fargeau-Ponthierry

**■ Communauté de Communes Vallées et Châteaux**  
Blandy-les-Tours, Châtillon-la-Borde, Echouboulains, Féricy, Le Châtelet-en-Brie, Les Ecrennes, Machault, Maincy, Moisenay, Pamfou, Sivry-Courtry et Valence-en-Brie

**■ SICTOM de Sénart**  
Cesson, Lieusaint, Nandy, Réau, Savigny-le-Temple et Vert-Saint-Denis

**■ 1 commune indépendante : Fouju**

-  DÉCHÈTERIES
-  PLATEFORMES DE COMPOSTAGE DES DÉCHETS VERTS
-  QUAIS DE TRANSFERT
-  PLATEFORME DE TRI DES ENCOMBRANTS
-  RECYCLERIE
-  CENTRE DE TRI ET UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE





# LA COMPÉTENCE COLLECTE

PLUS DE 124 000  
HABITANTS COLLECTÉS

Le transfert de compétence se fait "à la carte", c'est à dire que le SMITOM-LOMBRIC refacture à l'adhérent qui lui a transféré la collecte l'ensemble des charges liées à ce service, y compris les charges de structure dédiées à l'exécution de cette prestation. Chaque adhérent conserve la maîtrise du service, puisque c'est lui qui décide du niveau du service et qui paie les coûts induits.

/ ramassage d'un bac de tri par un prestataire du SMITOM-LOMBRIC sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine /



Les adhérents ayant délégué la collecte des déchets au SMITOM-LOMBRIC sont les suivants :



**- La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine**

regroupant 14 communes (Boissettes, Boissise-la-Bertrand, Boissise-le-Roi, Dammarie-lès-Lys, La Rochette, Le Méesur-Seine, Livry-sur-Seine, Melun, Montereau-sur-le-Jard, Rubelles, Saint Germain-Laxis, Seine-Port, Vaux-le-Pénil et Voisenon).



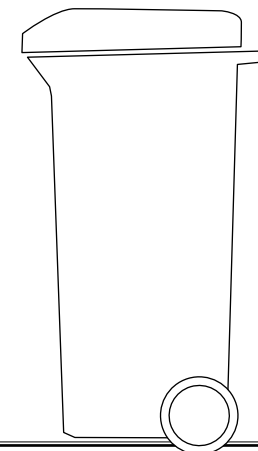
**- La Communauté de Communes Vallées et Châteaux**

regroupant 12 communes (Blandy-les-Tours, Châtillon-la-Borde, Échouboulains, Féricy, Le Châtellet-en-Brie, Les Écrennes, Machault, Maincy, Moisenay, Pamfou, Sivry-Courtry et Valence-en-Brie).

**- La commune indépendante de Fouju.**



Pour toute information, un numéro vert (0 800 814 910) est à disposition des habitants de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 du lundi au vendredi



plus d'informations page 43

---

# LA COMPÉTENCE TRAITEMENT

---

---

## VERS UNE TRIPLE CERTIFICATION

---

> ISO 14 001

---

> ISO 9 001

---

> OHSAS 18 001

---

Soucieux de contrôler et de limiter son impact sur l'environnement, le SMITOM-LOMBRIC s'est engagé dès sa création dans une certification ISO 14 001 de ses installations conjointe avec son exploitant.

Dans une démarche d'amélioration continue, les élus ont souhaité élargir ce système de management aux aspects de la qualité et de la sécurité, pour les activités du SMITOM-LOMBRIC. C'est pourquoi, il a été décidé de mettre en œuvre un Système de management intégré (SMI) répondant aux exigences des référentiels ISO 9 001, ISO 14 001 et OHSAS 18 001. Ces référentiels internationaux visent à aider toute structure soucieuse d'accroître la satisfaction de ses clients, de maîtriser les impacts de son activité sur l'environnement et d'assurer la sécurité de ses agents.

Depuis 2007, l'exploitant Veolia Propreté a étendu sa démarche Qualité Sécurité Environnement (QSE) et a obtenu les certifications ISO 9001, ISO 14001, et OHSAS 18 0001 pour tous les sites du SMITOM-LOMBRIC. Leur système de management est désormais un système de management intégré (SMI). Le SMITOM-LOMBRIC lui a emboité le pas avec pour objectif de certifier son SMI fin 2015.

### **Qu'est-ce qu'un système de management intégré**

Un Système de Management Intégré (SMI) est un outil qui permet d'optimiser le fonctionnement d'une structure au travers de plusieurs thématiques. Ici le SMI permet de mieux considérer les thématiques Qualité Sécurité et Environnement (QSE) dans la gestion globale du syndicat.

Actuellement les activités qui entrent dans le cadre du SMI au SMITOM-LOMBRIC sont :

- Traiter les déchets des adhérents
- Accueillir les usagers des déchèteries
- Communiquer sur le tri et la prévention
- Fournir des services à un coût maîtrisé et respectueux de l'environnement

La compétence collecte est pour le moment exclue du périmètre du SMI. Cette approche est en adéquation avec le principe d'amélioration continue sur lequel repose l'organisation d'un système de management. Cette démarche, volontaire, vient compléter les volets réglementaires auxquels le syndicat est soumis.

La mise en place d'un SMI mobilise l'ensemble des agents du syndicat et s'inscrit dans la durée.

## Politique Qualité Sécurité Environnement (QSE)

La politique QSE est un engagement formel de la direction, et de l'exécutif à soutenir la création et la pérennité du SMI.

La nouvelle politique QSE du SMITOM-LOMBRIC, qui inclut maintenant le site de Réau, a été présentée lors du Comité syndical du 9 décembre 2014. ↓

### Périmètre d'application de la démarche intégrée du SMITOM-LOMBRIC

Le siège (activités administratives – rue du Tertre de Chérisy, Vaux-le-Pénil), le site des services techniques (rue de la plaine de la Croix Besnard, Parc d'activités, Vaux-le-Pénil) du SMITOM-LOMBRIC concernant la compétence traitement ainsi que les sites suivants : Centre de tri, Unité de valorisation énergétique et plateforme de tri sommaire de Vaux-le-Pénil ; quais de transfert d'Orgenoy, de Samoreau, et de Réau ; Plateforme de compostage de Samoreau et de Réau ; Déchèteries de Vulaines-sur-Seine, du Châtelet-en-Brie, du Mée-sur-Seine, de Bourron-Marlotte, d'Écuelles, de Vaux-le-Pénil, de Saint-Fargeau-Ponthierry, d'Orgenoy, de Dammarie-les-Lys, de Savigny-le-Temple, et de Réau.

## SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

politique qualité - sécurité - environnement

Le SMITOM-LOMBRIC est une collectivité territoriale dont la mission est de réaliser, puis d'exploiter les équipements de la filière de traitement des déchets ménagers. Il collecte en outre ces déchets sur une partie de son territoire.

La satisfaction de ses adhérents et de leurs administrés, la santé et la sécurité des personnes, ainsi que la préservation de l'environnement, sont des enjeux essentiels dans la réalisation des missions du SMITOM-LOMBRIC. Afin d'y parvenir, le syndicat s'engage à tout mettre en œuvre pour gérer de façon durable le traitement des déchets ménagers et assimilés sur les sites du périmètre d'application de son Système de Management Intégré (SMI).

L'exécutif et la direction s'engagent à mettre en œuvre les moyens humains, financiers, organisationnels, et techniques nécessaires au SMI et à contribuer activement à son développement. Pour se faire les principaux objectifs sont les suivants :

### Objectifs généraux

- Se conformer aux exigences légales applicables aux aspects de santé et sécurité au travail et aux aspects environnementaux, ainsi qu'aux autres exigences auxquelles les différentes entités peuvent souscrire ;
- S'inscrire dans un processus de développement durable et dans une démarche d'amélioration continue en respectant les exigences des référentiels ISO 9 001, ISO 14 001 et OHSAS 18 001 ;
- Consulter, sensibiliser, et former le personnel aux consignes Qualité Sécurité Environnement (QSE) afin de garantir le bon déroulement des opérations.

### Objectifs environnementaux

- Prévenir les pollutions environnementales dans le cadre de ses activités ;
- Mettre en œuvre des actions de sensibilisation auprès du grand public pour réduire la quantité de déchets à traiter ;
- Mettre en œuvre des systèmes innovants pour réduire l'impact des activités du syndicat sur l'environnement.

### Objectifs de santé et de sécurité

- Garantir à ses collaborateurs un niveau de sécurité optimal en mettant en place un plan d'action documenté et tenu à jour pour garantir la santé et la sécurité au travail.

### Objectif de qualité

- Être à l'écoute et satisfaire les besoins et les at-

tentes des adhérents du SMITOM-LOMBRIC et de leurs administrés, dans la limite des contraintes du service public.

### Objectifs d'amélioration continue

- Vérifier la compréhension, la mise en œuvre et l'adéquation de cette politique à tous les niveaux de la collectivité. Elle est révisée en cas d'évolution notable, et au minimum tous les trois ans.

### Le SMITOM-LOMBRIC s'engage plus particulièrement à :

- Sensibiliser son personnel à la démarche du SMI ;
- Suivre l'exploitation des installations et contrôler l'impact environnemental des actions menées par Veolia Propreté dans le cadre de l'exploitation déléguée ;
- Mettre en œuvre et promouvoir des actions en faveur du développement durable ;
- Renforcer sa stratégie de communication en interne et vers l'extérieur ;
- Communiquer sur l'amélioration continue de son SMI et sur ces engagements par le biais d'Internet, de l'affichage interne et de tout autre support médiatique.

Enfin, le SMITOM-LOMBRIC compte sur l'investissement de chacun afin de favoriser la mise en œuvre et la pérennité de cette démarche.

Le Président du SMITOM-LOMBRIC  
Franck Vernin

### Objectif de certification du SMITOM-LOMBRIC

La mise en œuvre du Système de Management Intégré (SMI) pour les activités propres au syndicat, basée sur les référentiels ISO 9001 - ISO 14001 - OHSAS 18001, va se poursuivre en 2015.

Le SMITOM-LOMBRIC souhaite être audité afin d'obtenir la certification pour ces trois référentiels. Cette étape est facultative mais elle atteste que le SMI créé respecte les exigences des référentiels. Aussi, la certification est attribuée par un organisme extérieur et indépendant à la structure, ce qui est un gage de crédibilité de la démarche auprès des parties intéressées (adhérents, administrés, prestataires, associations, agents, partenaires).



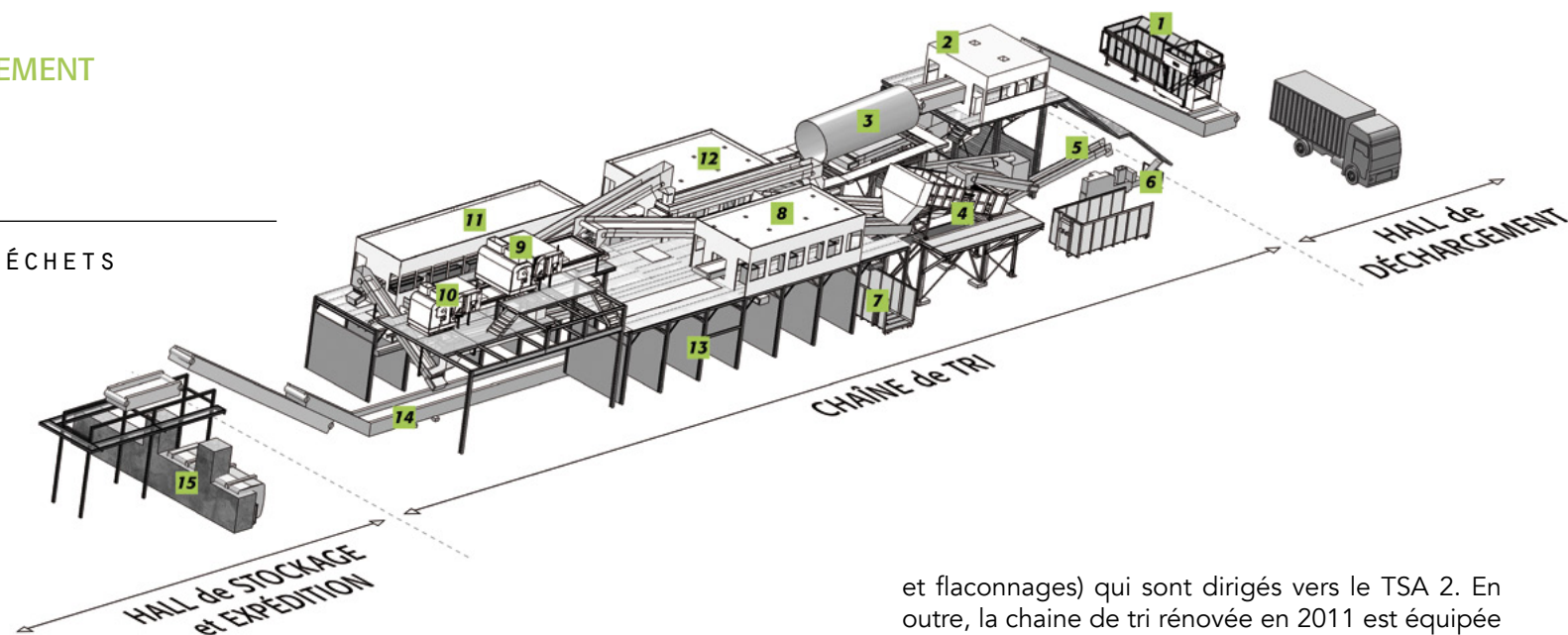
/ référentiels  
regroupant  
les différentes  
exigences des  
normes /



## LA COMPÉTENCE TRAITEMENT

### LE CENTRE DE TRI

11 000 TONNES DE DÉCHETS  
VALORISÉS PAR AN



Les emballages sont triés par type de matériaux (acier, aluminium, plastique, carton et papier) avant leur reprise par des industriels qui en assurent le recyclage. Le réemploi de ces matériaux permet de fabriquer des produits sans exploiter les gisements naturels.

Les emballages collectés sont déposés dans la trémie d'alimentation [1] pour alimenter la chaîne de tri de manière régulière. La cabine de pré-tri [2] permet d'enlever les grands emballages et les gros refus pour faciliter le tri des emballages plus petits. Le trommel [3] sépare les grands emballages des petits. Le crible balistique sépare les corps plats (emballages en carton) des corps creux (bouteilles

et flacons) qui sont dirigés vers le TSA 2. En outre, la chaîne de tri rénovée en 2011 est équipée d'un ouvre sac qui a permis aux derniers habitants du centre ville de Melun d'accéder au tri sélectif, leur habitat ne pouvant pas être doté de bacs.

Le TSA 2 (Tri Séquentiel Auto Adaptatif) est un système équipé de 2 machines de tri optique [9] et [10], brevet du groupe Veolia Environnement. Ce système consiste à faire circuler en boucle le flux d'emballages à travers la machine et à analyser en continu l'emballage majoritaire pour le trier en priorité et l'extraire automatiquement. Lorsque l'emballage n'est plus majoritaire du fait de son extraction, la machine passe automatiquement au tri de l'emballage majoritaire suivant.

En bout de ligne, deux trieurs font du contrôle qualité [11] pour capter les produits restants dans les refus. En bout de chaîne, les matériaux recyclables sont stockés dans les alvéoles [13] puis sont conditionnés, grâce à la presse à balles [15], afin de faciliter leur transport. Les refus de tri [7], pour leur part, sont incinérés et transformés en électricité au sein de l'Unité de Valorisation Énergétique.

### Le tri optique présente plusieurs avantages :

- palier les (TMS) Troubles Musculo-Squelettiques en améliorant les conditions de travail du personnel.

- améliorer les performances de la chaîne de tri (6 tonnes heures contre 3,5 tonnes auparavant) et augmenter le taux de captage pour la mise en œuvre des objectifs du Grenelle de l'Environnement (93 % garantis et 95 % atteints au lieu de 90 % avec le tri manuel).

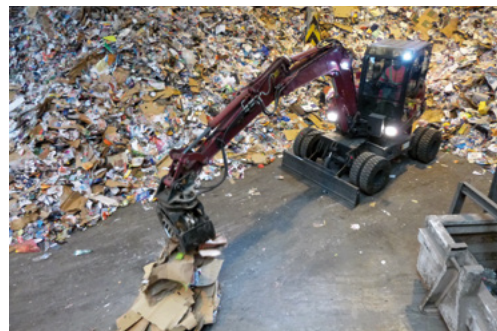
- augmenter la capacité globale du centre de tri qui passe de 12 000 Tonnes/an à 20 000 tonnes/an

- réaliser une économie contractuelle de fonctionnement de 300 000 €HT / an permettant au SMITOM-LOMBRIC d'investir dans de nouveaux projets porteurs d'emplois non délocalisables comme la Recyclerie du Lombric.

### Tri des cartons de grande dimension :

La composition des emballages accueillis évolue et le centre de tri doit s'adapter à la fois pour rechercher la performance de captage mais aussi se soucier des conditions de travail des trieurs.

Ainsi les cartons de grandes dimensions qui peuvent générer des dysfonctionnements sur la chaîne de tri mais aussi de la pénibilité pour les extraire sont dorénavant prélevés mécaniquement sur l'aire de dépotage des camions à l'aide d'une mini pelle dont Générés, l'exploitant du SMITOM-LOMBRIC, a fait l'acquisition.



/ la mini pelle en action /

/ les machines de tri optique /



/ le hall de déchargement /



/ le hall de stockage et d'expédition /



## EN bref :

---

CAPACITÉ DE TRI ANNUELLE :  
20 000 TONNES DE DÉCHETS ENTRANTS  
(20 417 TONNES RÉCEPTIONNÉES EN 2014, DONT 10 881 TONNES D'APPORTS EXTÉRIEURS AU TERRITOIRE DU SMITOM-LOMBRIC. 1506 TONNES DE JOURNAUX MAGAZINES COLLECTÉES EN APPORT VOLONTAIRE TRANSITENT ÉGALEMENT PAR LE CENTRE DE TRI AFIN D'ÊTRE ACHÉMINÉS VERS LA FILIÈRE DE RECYCLAGE)

---

VALORISATION 2014 :  
11 000 TONNES DE DÉCHETS VALORISÉS

---

DÉBIT HORAIRE :  
6 TONNES DE DÉCHETS TRIÉS / HEURE

---

PROCESS :  
1 LIGNE DE TRI POLYVALENTE ÉQUIPÉE DE 2 MACHINES DE TRI OPTIQUE

---

BREVET :  
TSA 2 VEOLIA PROPRIÉTÉ

---

TYPE DE DÉCHETS :  
EMBALLAGES RECYCLABLES + JOURNAUX - MAGAZINES

---

EFFECTIF :  
36 PERSONNES EN DEUX ÉQUIPES

---

NOMBRE DE COMMUNES DESSERVIES :  
67 + APPORTS EXTÉRIEURS

---

NOMBRE D'HABITANTS CONCERNÉS :  
300 000 + APPORTS EXTÉRIEURS

---

PROPRIÉTAIRE CONSTRUCTEUR :  
SMITOM-LOMBRIC CENTRE OUEST SEINE ET MARNAIS

---

EXPLOITANT :  
GÉNÉRIS DU GROUPE VEOLIA PROPRIÉTÉ

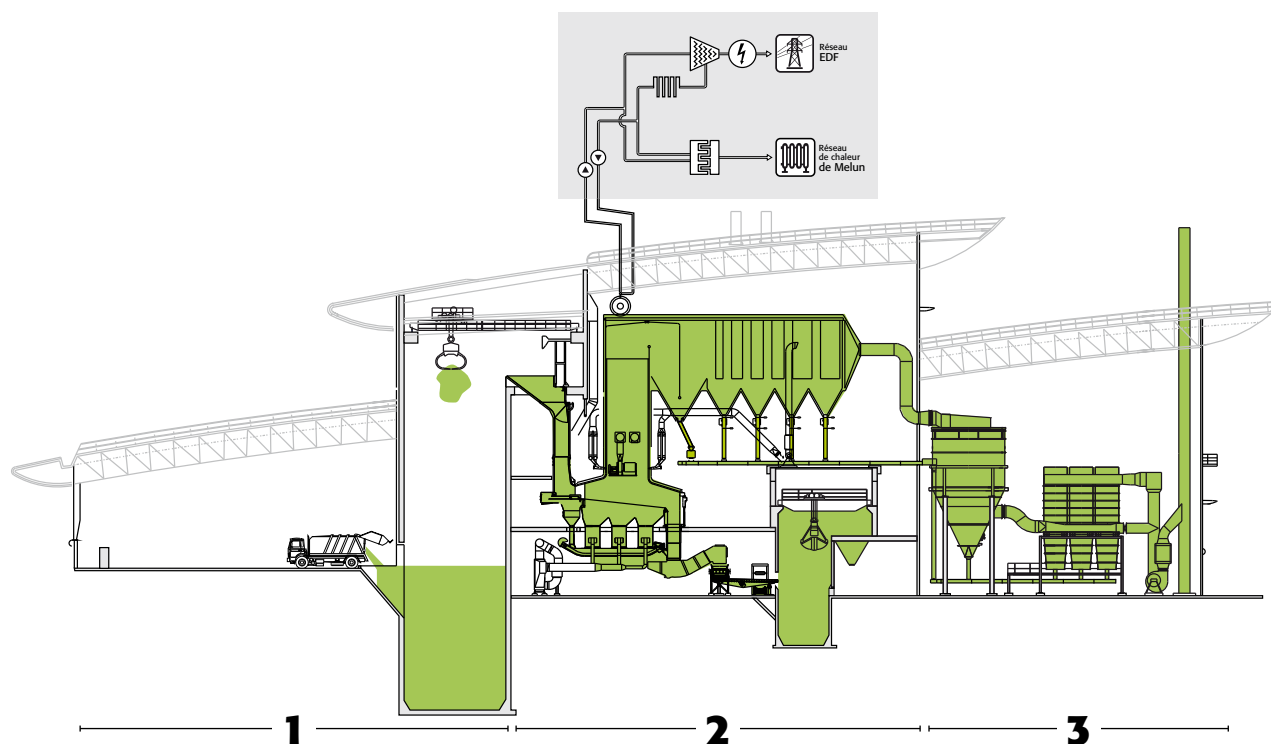
---

## LA COMPÉTENCE TRAITEMENT

### L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGETIQUE

80 000 MWH D'ÉLECTRICITÉ  
PRODUITE PAR AN

Les ordures ménagères non-recyclables ou issues des refus de tri subissent un traitement thermique destiné à produire de l'électricité et de la chaleur. Pour ce faire, l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de CIVIS 77, certifiée ISO 14 001, fonctionne selon le procédé technique suivant :



#### 1 / Réception des déchets

Les déchets sont réceptionnés dans un hall fermé et mis en dépression pour éviter les odeurs hors de l'installation et sont déchargés dans une fosse étanche de 5 000 m<sup>3</sup>. C'est à l'aide d'un grappin guidé depuis la salle de contrôle-commande que les déchets sont saisis, mélangés et orientés dans les trémies d'alimentation des fours.

#### 2 / Incinération et valorisation énergétique des déchets

Les déchets sont incinérés en continu dans deux fours à une température supérieure à 850°C. La chaleur qui résulte de cette combustion est utilisée pour fournir de la vapeur par le biais de la chaudière. Dans sa démarche de valorisation, le SMITOM-LOMBRIC a fait le choix de transformer en électricité et en chauffage, la chaleur produite par la combustion des déchets. La vapeur entraîne

une turbine et un alternateur. Capacité de production annuelle optimale : 80 000 MWh électriques dont 15 000 autoconsommés pour couvrir les besoins du site et 65 000 revendus à EDF (équivalent à la consommation, hors chauffage, de 20 000 habitants). L'installation d'un échangeur thermique permet l'alimentation du réseau de chaleur de Melun. Capacité de production annuelle optimale : 18 000 MWh (équivalent à la consommation en chauffage et en eau chaude sanitaire de 3000 foyers).

Depuis novembre 2010, l'UVE du SMITOM-LOMBRIC est raccordée au réseau de chaleur de Melun.

La cogénération permet d'assurer une performance énergétique supérieure à 60 % et à cette condition, le traitement des déchets est considéré, au sens de la législation Européenne, comme une opération de valorisation énergétique et non pas comme une simple élimination. La production de cette énergie renouvelable permet ainsi aux usagers du réseau de chaleur de Melun de continuer à bénéficier d'une TVA à 10 % au lieu de 20 %, et ce malgré l'extension des besoins du réseau.

Par ailleurs, cette performance énergétique permet au SMITOM-LOMBRIC et à Veolia Propreté de bénéficier d'une économie annuelle sur la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) de l'ordre de 400 000 € pour le seul SMITOM-LOMBRIC.

### 3 / Le traitement des fumées

Le traitement des fumées agit sur la neutralisation des acides, l'élimination des dioxydes d'azote, dioxines et furannes, poussières et métaux lourds produits lors de la combustion des déchets. Les 4% de résidus de traitement des fumées sont appelés REFIOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères). Ils concentrent l'ensemble des polluants et sont inertes puis stockés en centre d'enfouissement de classe 1.

## ÉCHANGEUR thermique

---

PUISSANCE :  
5 MW

---

PRODUCTION ANNUELLE :  
18 000 MWH  
(ÉQUIVALANT À LA CONSOMMATION EN CHAUFFAGE ET EN  
EAU CHAUDE SANITAIRE DE 3000 HABITANTS).

---

ÉCONOMIE ANNUELLE SUR LA TGAP AVEC LA CERTIFICATION ISO 14001 ET LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE :  
- 860 000 €HT EN 2011 ET 2012  
- 1 000 000 €HT LES ANNÉES SUIVANTES  
ÉCONOMIES PERMETTANT DE NE PAS IMPACTER LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DES ADMINISTRÉS DU SMITOM-LOMBRIC.

---

## BILAN ÉNERGÉTIQUE UVE 2014 :

---

ÉNERGIE ÉLECTRIQUE PRODUITE :  
63 008 MWH

---

ÉNERGIE ÉLECTRIQUE VENDUE :  
52 078 MWH

---

ÉNERGIE THERMIQUE VENDUE :  
12 333 MWH

---

ÉNERGIE ÉLECTRIQUE AUTOCONSOMMÉE :  
10 954 MWH

---

ÉNERGIE ÉLECTRIQUE IMPORTÉE :  
550 MWH

---

PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE :  
67,00%

---

### Le contrôle permanent du process et des émissions

Depuis l'origine le SMITOM-LOMBRIC respecte les conditions de son arrêté d'exploitation en collaboration avec son exploitant et avec l'aide de bureaux d'étude spécialisés dans l'ingénierie environnementale. La veille technique et réglementaire réalisée permet d'anticiper les évolutions et de mettre en place des solutions d'avenir.

Les deux lignes de traitement de fumées sont par exemple équipées d'appareils de mesures et de prélèvements afin de veiller au respect des seuils réglementaires pour les émissions atmosphériques. Un troisième analyseur redondant permet de pallier tout dysfonctionnement sur les deux préleveurs titulaires. Ce dispositif de mesures en semi-continu a été remplacé en 2014 afin d'anticiper son obsolescence et les évolutions réglementaires. Le modèle reste de type AMESA®. L'objectif est ainsi d'assurer la continuité du contrôle des dioxines – furanes.

Un suivi environnemental dans l'environnement de l'UVE est également effectué par le SMITOM-LOMBRIC via le système COPER DIOX Environnement. Des prélèvements et des analyses semestrielles sont réalisés dans un rayon de 5 à 8 km selon un protocole défini. Ils permettent de suivre l'impact des émissions de l'UVE sur son environnement (dioxines, furanes, ou d'autres polluants tels que les métaux lourds).

Toutes les informations concernant le fonctionnement de l'UVE sont à la disposition des services de l'Etat. Les résultats des analyses réglementaires sont communiqués toutes les 4 semaines à la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIEE), ainsi que les éventuels dysfonctionnements.

Par ailleurs, un relevé des émissions est émis chaque fin de mois à destination des communes avoisinants le CIVIS 77 et des associations locales de défense de l'environnement.



## Coper-Diox : Suivi des rejets en dioxines et furanes aux cheminées de l'UVE

Depuis la mise en service de l'UVE, un suivi environnemental est réalisé, notamment sur la composition des fumées au niveau des cheminées. C'est à l'aide du système Coper-Diox que le contrôle permanent en semi-continu des dioxines et des furanes est effectué pour les deux lignes de traitement des déchets de l'UVE. A l'aide d'une dérivation, une infime partie des fumées est déviée de sa trajectoire pour être condensées et stockées dans une cartouche. Des analyses pour chacune des deux lignes sont effectuées toutes les 4 semaines, conformément à l'arrêté préfectoral relatif à l'installation. Cet arrêté fixe notamment une concentration maximale en dioxines - furanes de 0,1 ng TEQ/Nm<sup>3</sup>. Les mesures sont réalisées dans le cadre d'un marché conclu en 2004 et renouvelé en 2014.

D'après les analyses effectuées à l'aide du système Coper-Diox, les émissions totales de dioxines et de furanes pour l'année 2014 sont de :

- Ligne 1 :

6,458 mg TEQ contre 23,98 mg TEQ autorisés ;

- Ligne 2 :

11,910 mg TEQ contre 31,22 mg TEQ autorisés.

Depuis la mise en service de l'UVE en 2004, les quantités cumulées de dioxines et de furanes émises aux cheminées de l'installation sont de :

- Ligne 1 :

85,62 mg TEQ contre 363,63 mg TEQ autorisés ;

- Ligne 2 :

95,09 mg TEQ contre 356,69 mg TEQ autorisés.

Ces résultats montrent que l'UVE du SMITOM-LOMBRIC a émis, depuis sa mise en service en 2004, environ 1/4 des quantités de dioxines et de furanes autorisées par l'arrêté préfectoral.

## Coper-Diox environnement : suivi des retombées atmosphériques

La contribution théorique de l'usine à la propagation de dioxines et de furanes dans l'environnement

est mesurée grâce au système Coper-Diox Environnement. Des analyses sont effectuées semestriellement sur des échantillons d'eaux pluviales et sur des dépôts aériens collectés dans les environs de l'UVE.

Les échantillons sont collectés dans des équipements de type pluviomètres appelés jauges OWEN ou collecteurs de précipitations. Positionnées dans un rayon de 7 km autour de l'UVE, ces jauges sont au nombre de huit. Trois sont placées sous les vents dominants émanant de l'UVE, trois sont sous les vents secondaires, et deux servent de jauges témoins.

Une fois analysés, les résultats sont corrélés avec les mesures effectuées au moyen du système Coper-Diox. Ils permettent ainsi d'identifier la part des dioxines et des furanes provenant de l'UVE, de la totalité recueillie dans les collecteurs de précipitation. En effet, l'UVE est située dans un contexte urbain. D'autres facteurs sont à l'origine de la production de dioxines et de furanes.

L'ensemble des installations et des activités dans une zone donnée contribuent à l'émission de dioxines et de furanes. L'INERIS<sup>1</sup> a établi des valeurs références sur les quantités susceptibles de se retrouver dans l'environnement. Dans notre cas, chaque échantillon collecté dans les jauges OWEN est assimilé à un secteur et à une valeur de référence INERIS.

Les analyses effectuées pour l'exercice 2014 sur chacune des huit jauges, toutes sources d'émissions confondues, sont toutes sous les valeurs indiquées par l'INERIS. Ainsi le dépôt le plus important en équivalent toxique présentait une valeur de 1,64 pg I-TEQ /m<sup>2</sup>/j alors que le point est situé sous un vent secondaire. Ce qui est très en-dessous des valeurs de l'INERIS. Mêmes les concentrations typiques de dioxines et furanes pour les zones rurales restent supérieures (5 à 20 pg I-TEQ/m<sup>2</sup>/j).

Un comparatif de la part des dioxines et furanes

**TEQ = Toxic Equivalent Quantity = facteur d'équivalence toxique**

**ng TEQ/Nm<sup>3</sup> = nanogramme d'équivalent toxique par norme mètre cube**

<sup>1</sup> L'INERIS (institut national de l'environnement industriel et des risques) a pour mission de contribuer à la prévention des risques que les activités économiques font peser sur la santé, la sécurité des personnes et des biens, et sur l'environnement. Cet établissement public, placé sous la tutelle du ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, a défini des valeurs pour les secteurs ruraux, les secteurs urbains, et les secteurs à proximité des sources d'émission (quantités de polluants généralement retrouvées dans un contexte donné).

collectés et imputables à l'UVE est fait dans chaque rapport semestriel. Pour chaque collecteur, un ratio est fait entre la part des dioxines provenant de l'UVE, susceptibles d'être retrouvées dans la jauge, et la quantité réellement déposée.

Entre juin et novembre 2014, la part maximale en équivalent toxique imputable à l'UVE était comprise entre 1% et 7,2% pour l'ensemble des collecteurs de précipitations.

Entre novembre 2013 et juin 2014, le calcul par simulation des dioxines provenant de l'UVE a donné des valeurs bien plus importantes que pour les semestres antérieurs (jusqu'à 71,8% de part en équivalent toxique imputable à l'UVE). Ce calcul n'avait pas été confirmé par le constat. Les variations importantes des niveaux d'émission alors que les données disponibles sont moyennées sur le mois, semblent être à l'origine du décalage entre les valeurs simulées (fortes) et les valeurs mesurées (faibles). Par ailleurs l'analyse des signatures dynamiques «émission-transport» et leur comparaison aux signatures «environnement» indiquent l'apport en dioxines de sources autres que celles de l'UVE du SMITOM-LOMBRIC.

### Plan de prévention environnemental

Dans le cadre de son suivi environnemental, le SMITOM-LOMBRIC a planifié sur une durée de 10 ans un programme de surveillance de l'impact des rejets atmosphériques aux environs de l'unité de valorisation énergétique (UVE). Ce suivi complète les dispositions des systèmes Coper-Diox et Coper-Diox Environnement.

Dans ce programme, deux méthodes de biosurveillance<sup>1</sup> sont utilisées :

- la biosurveillance passive : analyse sur les mousses (bryophytes terrestres) ;
- la biosurveillance active : analyse sur les ray-grass (graminées).

<sup>1</sup> La biosurveillance consiste à utiliser la capacité de certaines espèces végétales, bio accumulatrices, à accumuler les polluants.

Les analyses de ces deux matrices se font tous les 2 ans. Un nouveau point zéro a été défini en 2009. La dernière campagne d'analyse a eu lieu en 2013, et la suivante aura lieu en 2015.

### Surveillance de la contamination historique des sols

Tous les 5 ans, conformément à l'arrêté d'exploitation des installations du CIVIS 77, le SMITOM-LOMBRIC analyse des échantillons de sol prélevés autour de l'UVE de Vaux-le-Pénil.

Le sol étant une matrice conservant l'historique des pollutions, la mesure de la concentration des dioxines et furanes ainsi que des métaux lourds dans les sols permet de suivre toute contamination historique des sols. Le nouveau point zéro a été mesuré en 2009 et la première campagne de mesures a eu lieu en 2011. La prochaine campagne d'analyse aura lieu en 2016.

### Commission de suivi de site 2014

Anciennement CLIS (Commission locale d'information et de surveillance), la Commission de suivi de site (CSS) du CIVIS 77 s'est tenue le 22 mai 2014 dans les locaux de Génériss, à Vaux-le-Pénil.

Les résultats d'exploitation et les résultats environnementaux des installations du CIVIS 77 (l'UVE, le centre de tri, la plateforme de tri sommaire, et la déchèterie de Vaux-le-Pénil) pour l'année 2013 ont été présentés aux parties intéressées (services de l'État, communes voisines de l'installation, associations de protection de l'environnement et de la santé).

Cette réunion est l'occasion pour les parties intéressées de poser l'ensemble des questions qu'ils souhaitent à l'exploitant et aux services de l'État. Certains points techniques sont également abordés et expliqués à l'audience, notamment grâce à la présence d'experts.



/ l'Unité de Valorisation Énergétique du SMITOM-LOMBRIC /



/ la fin du processus de l'UVE où les fumées sont analysées grâce au système COPER-DIOX /



/ Le grappin dans la fosse à déchets en charge d'alimenter les fours /

## LA COMPÉTENCE TRAITEMENT

### LES DÉCHÈTERIES

40 669 KG DE DÉCHETS  
APPORTÉS EN 2014

Afin d'optimiser le traitement des ordures ménagères et d'apporter un service plus adapté aux 67 communes de son Syndicat, le SMITOM-LOMBRIC met à la disposition des administrés leur propre déchèterie au sein de laquelle tous les déchets ménagers (même toxiques ou dangereux) peuvent être apportés.

Le SMITOM-LOMBRIC a fait le choix d'accepter sur ses déchèteries tous les déchets ménagers quelque soit leur nature afin de simplifier le problème de leur élimination auprès des usagers du service public. Le réseau des 11 déchèteries est organisé de telle façon que chaque habitant est à moins de 10 km ou de 15 minutes en voiture de sa déchèterie d'accueil.



Pour toute information,  
un numéro vert  
(0 800 814 910) est à  
disposition des habitants  
de 8h30 à 12h  
et de 14h à 17h30  
du lundi au vendredi



Déchèterie de  
**ST FARGEAU - PONTIERRY**  
Communes rattachées :  
Saint Fargeau-Ponthierry et Seine-Port



Déchèterie de  
**DAMMARIE-LES-LYS**  
Communes rattachées :  
Dammariè-lès-Lys et La Rochette



Déchèterie du  
**MÉE-SUR-SEINE**  
Communes rattachées :  
Boissettes, Boissise-la-Bertrand,  
Le Mée-sur-Seine et Melun



Déchèterie de  
**BOURRON-MARLOTTE**  
Communes rattachées :  
Bourron-Marlotte, Fontainebleau  
et Montigny-sur-Loing



Déchèterie de  
**VULAINES-SUR-SEINE**  
Communes rattachées :  
Avon, Champagne-sur-Seine, Héricy,  
Samoreau, Vernou-la-Celle-sur-Seine  
et Vulaines-sur-Seine



Déchèterie d'**ÉCUELLES**  
Communes rattachées :  
Écuelles, Episy, Montarlot,  
Moret-sur-Loing, Saint Mammès, Thomery,  
Veneux-les Sablons, Villecerf et Villemer



Déchèterie de  
**VAUX-LE-PÉNIL**  
Communes rattachées :  
Fouju, Maincy, Livry-sur-Seine, Melun,  
Montereau-sur-le-Jard, Rubelles, Saint-  
Germain-Laxis, Vaux-le-Pénil et Voisenon



Déchèterie d'**ORGENOY**  
Communes rattachées :  
Arbonne la Forêt, Boissise-le-Roi, Barbizon,  
Cély-en-Bière, Chailly-en-Bière, Fleury-en-  
Bière, Perthes-en-Gâtinais, Pringy, Saint  
Martin-en-Bière, Saint Germain-sur-Ecole,  
Saint Sauveur-sur-Ecole et Villiers-en-Bière



Déchèterie de **RÉAU**  
Communes rattachées :  
Cesson, Lieusaint, Vert-Saint-Denis et Réau



Déchèterie de  
**SAVIGNY-LE-TEMPLE**  
Communes rattachées :  
Nandy et Savigny-le-Temple



Déchèterie du  
**CHÂTELET-EN-BRIE**  
Communes rattachées :  
Blandy-les-Tours, Bois-le-Roi, Chartrettes,  
Le Châtelet-en-Brie, Châtillon-la-Borde,  
Échouboulains, Féricy, Fontaine-le-Port, Les  
Écrennes, Machault, Moisenay, Pamfou,  
Samois-sur-Seine, Sivry-Courtry  
et Valence-en-Brie

## LA COMPÉTENCE TRAITEMENT

### LES QUAIS DE TRANSFERT

56 000 KILOMÈTRES ÉVITÉS PAR AN

Les quais de transfert permettent de charger le contenu des camions de collecte dans des camions de plus grande capacité qui sont orientés vers des équipements de tri ou de traitement de déchets éloignés des lieux de collecte.

**Ils ont donc un impact environnemental et économique :**

- Environnemental parce que pour une même charge transportée, ils permettent de limiter le nombre de camions sur les routes.
- Économique, parce qu'ils permettent d'éviter que les bennes de collecte ne fassent d'importants parcours « haut le pied » pour lesquelles elles ne sont pas conçues, parcours qui coûtent très cher à la collectivité.

le SMITOM-LOMBRIC dispose de ses équipements sur les sites d'Orgenoy, de Samoreau et de Réau qui a été mis en service début juillet 2013.

Ces installations permettent de limiter le nombre de camions en circulation, réduisant par conséquent la pollution et les coûts de transport par rapport à ceux induits par une benne de collecte.

Les choix techniques du Quai de Transfert de Réau, d'une capacité de 30 000 tonnes/an, permettent d'optimiser ces impacts ; en effet, grâce à leurs grands volumes de chargement, les bennes FMA (Fonds Mouvants Alternatif) autorisent une charge de 22 à 30 tonnes utiles, contre 4 à 12 pour les caissons compactés (Orgenoy et Samoreau) suivant la nature des déchets transportés. En outre, elles peuvent être chargées par des chargeurs à godets standard et se vident automatiquement ; elles, peuvent donc être utilisées de façon plus polyvalentes que les caissons compactés qui nécessitent des installations dédiées pour leur chargement.

Au total et pour le seul quai de transfert de Réau ce sont plus de 31 aller/retour hebdomadaires de poids lourds entre Réau et Vaux-le-Pénil qui sont évités soit plus de 56 000 km évités par an.

/ le quai de transfert de Réau et les bennes FMA /



/ le quai haut : lieu de déchargement des camions de collecte /



## LA COMPÉTENCE TRAITEMENT

### LES PLATEFORMES DE COMPOSTAGE DE DÉCHETS VERTS

---

6 MOIS DE MATURATION  
POUR NOTRE COMPOST

Le SMITOM-LOMBRIC s'est orienté dès l'origine vers un service de collecte sélective des déchets verts à domicile pour l'habitat pavillonnaire. Il a donc logiquement choisi de réaliser des installations de traitement dédiées aux seuls déchets verts.

Le compostage reproduit le processus naturel de dégradation, c'est-à-dire la décomposition, puis la stabilisation, des matières organiques, sous l'effet de facteurs biologiques. Conditionné par l'homme, ce processus est accéléré et souvent plus complet que dans la nature. L'intervention humaine, au cours du compostage, est obligatoire afin d'optimiser tous les facteurs nécessaires au développement des micro-organismes. Un compost réalisé en tenant compte de ces données sera d'une excellente qualité et très rapidement utilisable. Les déchets concernés sont ceux qui sont issus du jardinage : feuilles et fleurs, tontes de gazon, tailles de haies.

Le compost peut être utilisé par les agriculteurs, les services techniques des villes et les entreprises spécialisées dans la création de substrats végétaux. En plus des débouchés économiques qu'il engendre, il limite l'utilisation des engrais chimiques et le brûlage des déchets verts par l'habitant. D'un point de vue technique, le processus des plateformes de compostages est le suivant :

#### 1 / Le broyage

Également appelée "défibrisation des végétaux", cette étape augmente la surface d'attaque de la matière par les micro-organismes (d'où une décomposition accélérée), provoque une homogénéisation de la masse à composter (d'où une décomposition plus uniforme), assure une meilleure organisation et un réchauffement plus homogène de la masse.

#### 2 / La mise en andains

Le produit broyé est mis en tas d'environ 2,50 mètres appelés andains. Ces derniers sont ensuite aplatis dans leur partie supérieure en début de fermentation afin de recueillir les eaux de pluie. Ils sont arrosés avec du lixiviat (jus issus de la décomposition des végétaux et de l'eau de pluie qui percole à travers ces andains) afin d'optimiser le processus de fermentation.

#### 3 / Le retournement des andains

Il doit être fréquent en début de compostage afin d'intensifier l'action des micro-organismes et d'activer ainsi la décomposition. Durant cette étape, le compost est mélangé, ameubli et organisé de façon idéale, supprimant tout risque de fermentation anaérobie et limitant ainsi considérablement les odeurs. L'humification du matériau peut se faire simultanément avec les eaux pompées dans le bassin de stockage.

#### 4 / Le criblage

Six mois après ce procédé, le compost est à maturité. Il est alors criblé avec des tamis de 10 à 50 millimètres. Les refus de criblage sont réintroduits en début de chaîne lorsqu'il s'agit de déchets végétaux entiers (branches) ou évacués en centre d'enfouissement technique pour tous les autres matériaux (pierre, plastique, fer...).

Zoom sur :



### La plateforme de compostage de Réau Le compostage sans odeur

Depuis le 16 juillet 2013, la plateforme de compostage de Réau est en service, elle remplace définitivement la plateforme de compostage de Cesson depuis le 30 septembre 2013.

Sur cette plateforme, la fermentation des déchets verts se fait sous tunnels avec traitement de l'air afin de neutraliser les émissions olfactives. Ce procédé permet également de réduire la durée de fermentation des déchets verts nécessaire à la fabrication du compost.



/ la plateforme de compostage de Réau /



### La plateforme de compostage de Samoreau Installation d'une station météorologique

Sur la plateforme de compostage de Samoreau, l'ensemble des étapes du compostage s'effectuent en milieu ouvert. Afin de garantir une exploitation de son installation dans les meilleures conditions, le SMITOM-LOMBRIC a fait le choix d'investir dans une station météorologique implantée à proximité du site d'exploitation (sur le château d'eau de la commune de Samoreau).

La mise en service de cette station a eu lieu le 16 septembre 2014, l'investissement et le coût de fonctionnement de cet équipement sont les suivants :

- 6 183,22 €HT coût de la station.
- 2 256,30 €HT coût du support de la station.
- 229,50 €HT abonnement annuel au site hébergé (nécessaire pour pouvoir consulter les données en direct et facilement sur internet).
- 565 €HT frais de maintenance annuels.

Le choix d'implantation à proximité de la plateforme de compostage a été rendu nécessaire afin de pouvoir obtenir des données météorologiques précises au niveau local.

Ainsi ces données permettent d'adapter l'exploitation de notre plateforme de compostage, l'exploitant pouvant ainsi retarder par exemple le retournement d'andains (action pouvant générer des odeurs) en cas de vent défavorable afin d'éviter tout risque de nuisances olfactives.



/ broyeur en fonctionnement sur la plateforme de Samoreau /



/ l'enjambeur en cours de retournement des andains sur la plateforme de Réau /



/ la station météo de Samoreau /

## LA COMPÉTENCE TRAITEMENT

### LA PLATEFORME DE TRI DES ENCOMBRANTS

3 558 TONNES D'ENCOMBRANTS TRIÉS



/ le grappin  
en action sur la  
plateforme de tri  
des encombrants /

La plateforme de tri des encombrants, installée sur le CIVIS 77 de Vaux-le-Pénil, permet d'accueillir les encombrants collectés en porte-à-porte sur le territoire du SMITOM-LOMBRIC.

Compte tenu des équipements en place, en particulier le grappin destiné à saisir les encombrants, seuls sont acceptés les objets de grande taille : Mobilier, appareils sanitaires, palette de bois...et tout objet de taille supérieure à 30 cm.

La plateforme de tri des encombrants n'accueille pas les gravats, les déchets ménagers spéciaux (toxiques ou dangereux) ou leurs emballages (en particulier les pots de peinture), les pneus, les batteries... Ces déchets sont à déposer en déchèterie.

### EN chiffres :

---

RECYCLAGE POUR LES FERRAILLES :  
62 TONNES EN 2014 SOIT 1.7% DES TONNAGES ENTRANTS

---

UVE POUR L'INCINÉRABLE :  
2 279 TONNES EN 2014 SOIT 62,4% DES TONNAGES  
ENTRANTS

---

CSDU (CENTRE DE STOCKAGE DES DÉCHETS ULTIMES,  
ANCIENS CET II) POUR LES ULTIMES NON VALORISABLES:  
1 311 TONNES EN 2014 SOIT 35,9% DES TONNAGES  
ENTRANTS.

La plateforme permet de valoriser les encombrants collectés. Ces déchets sont d'abord triés par un grappin afin de séparer les différents éléments. Les matières valorisables sont dirigées vers les filières de valorisation adaptées.

## LA COMPÉTENCE TRAITEMENT

### LA RECYCLERIE DU LOMBRIC

---

1ÈRE RECYCLERIE OUVERTE  
EN SEINE-ET-MARNE

---

+ DE 3 700 CLIENTS EN 2014

Depuis le 14 janvier 2011, le SMITOM-LOMBRIC dispose d'une recyclerie. Ce projet répond à la fois à une volonté de réduire nos déchets, de faire progresser le réemploi, et de développer des emplois peu qualifiés et non délocalisables sur le territoire du SMITOM-LOMBRIC.

Cet équipement du SMITOM-LOMBRIC a d'abord été remis à l'AIP Réfon (association d'insertion) pour son exploitation. Puis, des difficultés de gestion interne propres à l'association ont amené le SMITOM-LOMBRIC à lancer, à l'automne 2013, une procédure de consultation pour la reprise des activités de la recyclerie. À l'issue de cette procédure, l'exploitation a été confiée début mars 2014 à la structure d'insertion par l'emploi La Rose des Vents.

Celle-ci, outre l'équilibre économique de l'activité garantie dès la 3<sup>ème</sup> année, s'est engagée à développer un atelier pour 10 emplois-insertion sur la base d'une activité portant sur la collecte et la revente de textiles, mobiliers et objets d'occasion.

#### Les sources d'approvisionnement de la recyclerie sont multiples :

- Apports volontaires directs des habitants à la recyclerie des objets en état.
- Collecte des encombrants valorisables sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS).
- Apports provenant de débarras réalisés par la Rose des vents.
- Caissons dédiés au réemploi sur les déchèteries.

La Recyclerie du Lombric remet en état, puis revend à bas prix, du mobilier et des objets qui ne sont plus utilisés. Elle propose un service de proximité aux habitants.

/ la  
Recyclerie  
du Lombric  
à Vaux-  
le-Pénil /



Elle est exploitée par une structure d'insertion par l'emploi dont les emplois sont non délocalisables et à caractère social (réinsertion de personnes en difficulté) et environnemental.

#### Les locaux de la Recyclerie du Lombric

La Recyclerie du Lombric se compose des bureaux de la structure, d'un atelier « objets électriques et électroniques » en vue de leur collecte et de leur recyclage, d'un atelier de démontage, d'un atelier de menuiserie ou polyvalent servant au tri des objets et à leur nettoyage, et d'un magasin de vente

#### Les objets récupérés :

- Les vêtements non tâchés, non troués
- Des meubles
- Des petits et gros électroménagers en état de marche
- Des produits électroniques
- Des jeux, des jouets
- Des bibelots, de la vaisselle
- Des cycles
- Des livres, des tableaux, etc...

#### Une seconde recyclerie sur le territoire du SMITOM-LOMBRIC depuis novembre 2014

La recyclerie «Envie d'R» a ouvert ses portes à Vernou-la-Celle-sur-Seine. Elle est gérée par l'association AIP Refon en partenariat avec le SMICTOM de la Région de Fontainebleau, un adhérent du SMITOM-LOMBRIC.



## BILAN 2014 de La Rose des Vents :

### PERSONNEL :

6 PERSONNES EN INSERTION (VENTES, MANUTENTION)  
1 ENCADRANTE TECHNIQUE  
1 CHEF DE SERVICE

CHIFFRE D'AFFAIRE 2014 :  
37 532,46€

NOMBRE DE CLIENTS :  
3 720

### BILAN DES ENTRÉES ET DES SORTIES :

ENTRÉES 2014	DONS DIRECTS	COLLECTE PARTICULIERS	ENCOMBRANTS PORTE-À-PORTE	CAISSONS DÉCHÈTERIES
La Rose des Vents	28,4 tonnes	16,2 tonnes	0,6 tonnes	1,7 tonnes
AIP Refon	4,5 tonnes	12,3 tonnes	0,5 tonnes	0,5 tonnes
Total	32,9 tonnes	28,5 tonnes	1,1 tonnes	2,2 tonnes

SORTIES 2014	VENTES MAGASIN
La Rose des Vents	12,8 tonnes
AIP Refon	2,7 tonnes
Total	15,5 tonnes



/ la boutique de la recyclerie /

/ un panneau sur la facade indique la production d'énergie des panneaux photovoltaïques /



### Bilan photovoltaïque

La recyclerie dispose également d'une unité de production d'énergie photovoltaïque d'une puissance de 11 KWc constitué d'un linéaire de 42 modules intégrés sur les gardes corps du toit de la recyclerie soit env. 85 ml orientés sud-est et sud-ouest.

Ce projet a été voulu par les élus du SMITOM-LOMBRIC en vue de faire un retour d'expérience sur les réalités fonctionnelles et économiques d'un projet photovoltaïque afin de clarifier les idées des adhérents par rapport aux affirmations aussi bien multiples que non vérifiées qui entouraient ce type de projet en 2010.

L'énergie produite n'est pas autoconsommée mais revendue à EDF.

Sur la deuxième année de production (d'avril 2013 à avril 2014), ce sont 10 041 KWh qui ont été produits pour 3 770 euros de recettes. Il est à relever que l'installation a connu des pannes sur les onduleurs ce qui se traduira par une perte sur les recettes perçues en 2014.

Le retour de l'expérience acquise depuis la mise en service de cette installation montre que ce type de projet ne peut s'avérer rentable, même au sens large, que dans certaines conditions très précises et que pour s'aventurer à en réaliser un, il convient tout d'abord d'investir dans une étude de faisabilité sérieuse qui intègre de multiples paramètres ; ainsi, contrairement aux affirmations que l'on pouvait entendre à l'époque, la faisabilité raisonnable d'un tel projet est loin d'être acquise.



---

# ENGAGEMENT DURABLE DU SMITOM-LOMBRIC

---

## L'ENGAGEMENT DU SMITOM-LOMBRIC EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE :

### L'AGENDA 21 ET LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS (PLP)

Compte tenu de l'impact de la gestion des déchets sur l'environnement et des obligations réglementaires, le SMITOM-LOMBRIC s'est engagé dans un Agenda 21 institutionnel en

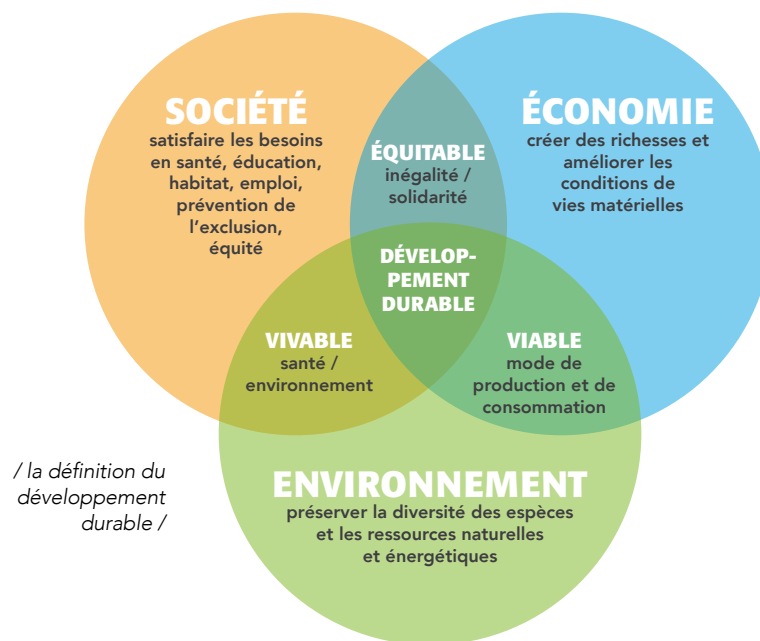
2009 et dans un Programme Local de Prévention (PLP) en 2011.

L'Agenda 21 permet au SMITOM-LOMBRIC de rendre lisible et cohérent l'ensemble de ces projets en faveur du Développement Durable. Il est la « colonne vertébrale » du mode opératoire du SMITOM-LOMBRIC depuis laquelle découlent les actions intégrant les 3 principes du Développement Durable : l'économie, le social et l'environnement.

Le SMITOM-LOMBRIC a signé, fin 2010 avec l'ADEME Île de France et la Région Île de France, un accord cadre qui définit les objectifs de partenariat et décrit le PLP. L'objectif principal du

PLP est de réduire la production d'ordures ménagères et de la collecte sélective de -7% en 5 ans. De nombreuses actions ont été initiées : développement du compostage individuel et en pieds d'immeubles, communication sur le gaspillage alimentaire...

Le Programme Local de Prévention s'inscrit dans la démarche durable du SMITOM-LOMBRIC, structurée par l'Agenda 21. Ces deux démarches permettent au SMITOM-LOMBRIC de renforcer les partenariats avec ses adhérents et de créer des synergies avec les acteurs du territoire grâce à une démarche participative.



# L'AGENDA 21

BILAN 2014 :

24 ACTIONS DÉFINIES

18 ACTIONS FINALISÉES



*/ l'une des actions mise en place pas une collectivités adhérentes présentes dans le cahier éco-exemplaire /*

Le plan d'actions de l'Agenda 21 a été adopté, puis mis en œuvre à partir de 2012. En 2014, sur les 24 actions définies, 18 actions ont été finalisées.

Pour accroître la visibilité et la lisibilité des actions définies, un livret a été réalisé pour présenter la démarche du syndicat, l'engagement des élus et celui du SMITOM-LOMBRIC en faveur du développement durable. Ce document est consultable sur le site internet du Lombric ([www.lombric.com](http://www.lombric.com)).

Les actions adoptées par le SMITOM-LOMBRIC dans le cadre de l'Agenda 21 se répartissaient selon six axes stratégiques :

- **AXE 1** : Réduire l'empreinte environnementale des activités du SMITOM-LOMBRIC.
- **AXE 2** : Faire du SMITOM-LOMBRIC une collectivité exemplaire.
- **AXE 3** : Développer une stratégie durable.
- **AXE 4** : Promouvoir l'insertion sociale dans les activités du SMITOM-LOMBRIC.
- **AXE 5** : Promouvoir les échanges d'expériences et la solidarité entre les collectivités du territoire.
- **AXE 6** : Promouvoir une stratégie de communication, en particulier pour développer la réduction des déchets à la source et le tri.

Zoom sur :



## La réalisation du cahier éco-exemplaire

Dans le cadre de l'axe 5, ce travail revêtait des objectifs multiples :

- Améliorer la connaissance des actions éco-exemplaires réalisées par les autres collectivités.
- Développer les échanges entre les communes notamment grâce à l'identification dans chaque fiche du porteur de projet.
- Initier de nouvelles actions éco-exemplaires dans les communes suite aux retours d'expériences.

Grâce à la collaboration de plusieurs collectivités, un cahier rassemblant 18 fiches actions a été réalisé, s'articulant sur 5 thématiques (la réduction des déchets, le tri des déchets, la gestion des espaces verts, la sensibilisation en interne, les autres actions exemplaires)

Le cahier éco-exemplaire a été mis en ligne sur le site internet du SMITOM-LOMBRIC. L'intégralité des 18 fiches réalisées par les collectivités y sont téléchargeables.

La volonté du SMITOM-LOMBRIC est de faire vivre cette initiative en alimentant périodiquement le site avec de nouvelles actions. L'objectif final est de fédérer les collectivités sur le territoire du SMITOM-LOMBRIC et de favoriser la mise en place d'actions en faveur du développement durable.

**Les seules actions de l'Agenda 21 qui restent à mettre en place sont :**

- La valorisation de la fraction organique des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) du SICTOM de Sénart : l'ensemble des ordures ménagères collectées sur le territoire du SMITOM-LOMBRIC sont incinérées et valorisées par la production d'électricité et de la chaleur. Dans le cadre de la loi Grenelle qui impose de diminuer de 15% la quantité de déchets destinée à l'incinération ou au stockage, l'enjeu de cette action consisterait à profiter des nouvelles installations de Réau pour transférer les OMR du SICTOM de Sénart vers des installations existantes susceptibles de valoriser leur fraction fermentescible avant incinération.

- L'étude de faisabilité d'une optimisation du process de l'unité de valorisation énergétique afin d'améliorer les performances environnementales (Passage de la Denox à 80 mg/Nm<sup>3</sup> au lieu de 200 mg/Nm<sup>3</sup> actuellement) et énergétique (optimisation de la valorisation énergétique haute et basse température). La réalisation de l'étude de faisabilité en 2015 permettra d'approfondir les techniques disponibles, et les coûts liés à la concrétisation de cette action. Une décision motivée et argumentée pourra alors être prise sur les suites à donner.

- L'élaboration et l'exploitation d'un baromètre « développement durable » pour évaluer et favoriser les projets du syndicat qui s'inscrivent dans cette démarche.

- Une communication sur les filières de traitement des déchets aux adhérents et aux communes, dans le but notamment de faciliter la collecte des déchets spécifiques.

**Certaines actions mises en place dans le cadre de l'Agenda 21 ont vocation à perdurer dans le fonctionnement quotidien du syndicat. Nous pouvons par exemple citer :**

- La pose de systèmes de télérelève sur les bornes enterrées : ces équipements contribuent à optimiser la circulation des véhicules de collecte, donc les émissions de GES, et permettent de continuer à optimiser les coûts de ces collectes en ne mobilisant les véhicules de collecte que lorsque cela est nécessaire.

- Le calcul des GES via le protocole EpE annuellement : Depuis 2011, les émissions de gaz à effet de serre (GES) relatives aux activités du syndicat sont quantifiées (collecte et traitement des déchets) à l'aide d'une matrice appelée protocole EpE. Entre 2012 et 2013, les émissions émises de GES ont diminué de 10,08 %. La baisse des déchets produits et incinérés est la raison prépondérante. Sur cette même période, le total des émissions évitées a augmenté de 11,39%. Une hausse de la production d'électricité et de chaleur par l'UVE a fortement contribué à cette évolution.

- L'organisation d'un groupe de travail communication avec les adhérents, annuel, pour améliorer les échanges, et la prise en compte des besoins de chacun. Répondre de façon commune aux attentes de tous est un moyen d'améliorer la communication du syndicat.

- Les actions de l'Eco-Lombric (exemple du suivi des impressions, ou des consommations d'eau au sein du syndicat, ou de nouvelles actions).

- Informations spécifiques aux adhérents dans des espaces dédiés du site internet du syndicat...

- Encouragement de l'insertion sociale dans les activités et les projets du SMITOM-LOMBRIC.



*/ bornes enterrées installées au Mée-sur-Seine  
+ d'infos page 40 /*



*/ la fontaine à eau ainsi  
que les gobelets  
réutilisables sont  
désormais de rigueur  
dans les locaux du  
SMITOM-LOMBRIC /*

# LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS (PLP)

## OBJECTIF :

-7% D'ORDURES MÉNAGÈRES SUR 5 ANS D'ICI À FIN 2015

Grâce à un financement de l'ADEME en partenariat avec la Région Ile de France, le SMITOM-LOMBRIC et ses adhérents (hors SMICTOM de la Région de Fontainebleau qui est engagé dans son propre PLP), se sont mobilisés en 2014 pour poursuivre la mise en œuvre du plan d'actions dont l'objectif est de réduire de -7% la production de déchets ménagers du territoire (ordures ménagères + collecte sélective) d'ici à fin 2015.



/ le logo du  
Programme  
Local de  
Prévention /

## LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS (PLP)

SENSIBILISER LES HABITANTS À LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

14 JOURNÉES D'ANIMATIONS EN GRANDES SURFACES

20 STANDS ANIMÉS

Le SMITOM-LOMBRIC et ses adhérents ont été présents à de nombreux temps forts (Semaine du Développement Durable, Printemps sur Seine, Semaine Européenne de la Réduction des Déchets) pour sensibiliser les habitants du territoire à réduire leurs déchets.

### **Des animations en grandes surfaces :**

le SMITOM-LOMBRIC a lié des partenariats étroits avec 4 grandes surfaces du territoire (Leclerc Dammarié-Les-Lys, Carrefour Villiers en Bière, Carrefour Sénart et Auchan Cesson) mais aussi avec des moyennes surfaces du territoire comme le Leclerc du Chatelet en Brie. En 2014, le SMITOM-LOMBRIC et ses partenaires ont réalisé 14 journées d'animations dans les grandes surfaces sur la thématique du compostage mais aussi sur une nouvelle thématique : le gaspillage alimentaire.

### **Des stands lors des événements organisés sur le territoire :**

Printemps sur Seine à Melun, la Fête des Jardiniers sur le territoire du SICTOM de Sénart, Terre à Venir à Veneux-les-Sablons... Le SMITOM-LOMBRIC et ses adhérents ont animés au total 20 stands lors de ces manifestations grand public sur les thématiques du compostage, des déchets dangereux...

*/ animation en grande surface sur le thème du gaspillage alimentaire /*



*/ stand tenu par le SMITOM-LOMBRIC lors du festival Printemps sur Seine 2014 /*

## LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS (PLP)

### LES ACTIONS EMBLÉMATIQUES NATIONALES

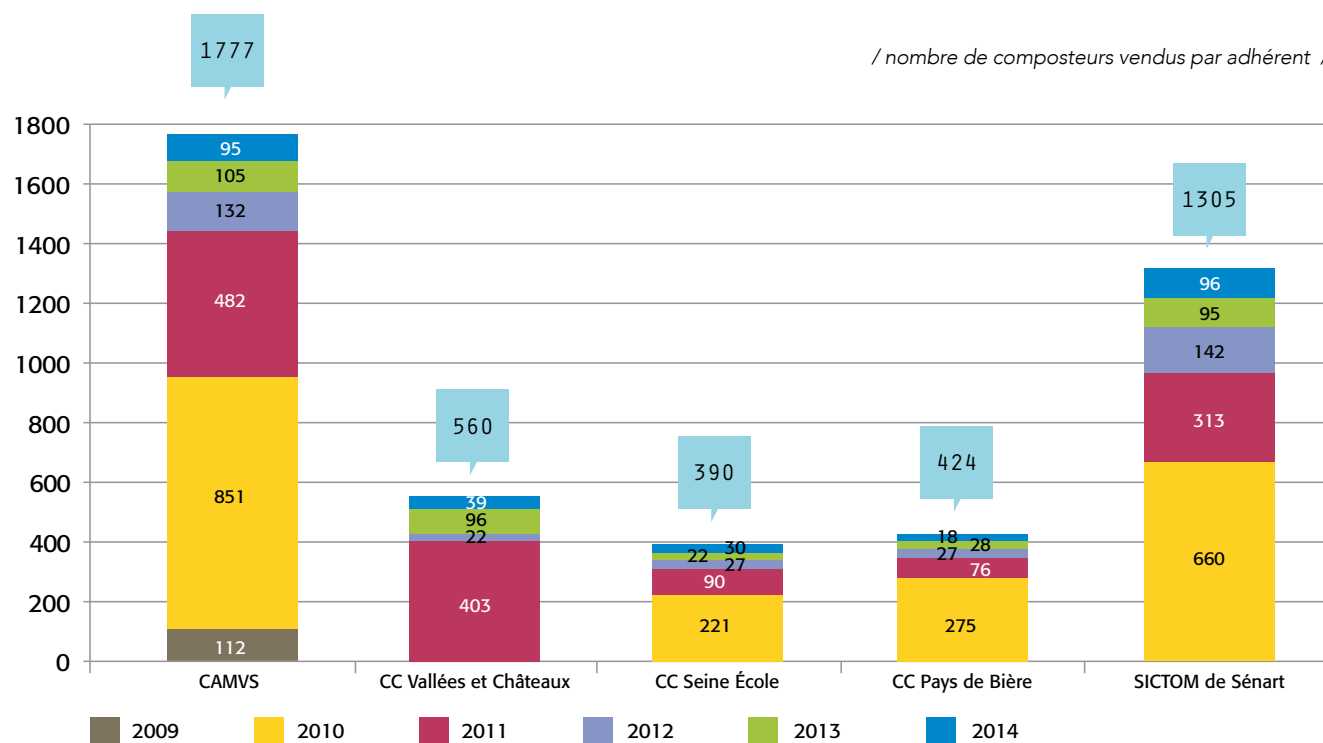
#### > LE COMPOSTAGE

#### > LA CAMPAGNE DE COMMUNICATION ANTI GASPILLAGE ALIMENTAIRE

En 2014, le SMITOM-LOMBRIC a poursuivi les actions de promotion du compostage en pieds d'immeuble. Par ailleurs, le SMITOM-LOMBRIC accompagne le collègue Elsa Triolet du Mée sur Seine en partenariat avec le Conseil Départemental de Seine et Marne dans le cadre d'un projet de compostage des déchets de cantine. Le SMITOM-LOMBRIC a lancé une consultation pour la fourniture d'un composteur grande capacité et pour le suivi du site par un maître composteur. Le lancement est prévu en mars 2015.

Le SMITOM-LOMBRIC s'est engagé depuis 2009 dans la promotion du compostage individuel. Une diminution des ventes a été observée ces dernières années sur l'ensemble du territoire du SMITOM-LOMBRIC malgré une communication constante sur cette thématique.

Ainsi, depuis le début de l'opération, 4 457 composteurs ont été vendus sur le territoire du SMITOM-LOMBRIC (hors SMICTOM de la Région de Fontainebleau) dont 278 en 2014.







/ affiche 4x3m à Dammarie-les-Lys /



/ affiche type «Muppy» au centre commercial Carré Sénart /

Suite à la réalisation d'un MODECOM<sup>1</sup> en 2012, puis en 2014 et de l'opération foyers témoins en 2013, le SMITOM Lombric a défini 4 grands axes de communication : le stop pub, le gaspillage alimentaire, le compostage, et les déchets dangereux. L'année 2014 a été l'année de mise en œuvre de ces grands axes de communication. Dans le cadre de l'année européenne de lutte contre le gaspillage alimentaire et du Programme Local de Prévention, le SMITOM-LOMBRIC et ses adhérents souhaitant toucher la plus large population ont organisé une campagne de communication grand public sur le gaspillage alimentaire.

En effet chaque année un français jette 20 kg de produits alimentaires dont 7 kg encore emballés. Cela représente en moyenne plus de 400 € par famille et par an d'aliments qui auraient pu être consommés.<sup>2</sup> Sur le territoire du SMITOM-LOMBRIC, le gaspillage alimentaire représente 34kg par an et par habitant.<sup>3</sup>

Le SMITOM-LOMBRIC a ainsi fait appel à une agence de communication locale, l'Agence Zebra basée à Moret-sur-Loing, pour réaliser un visuel percutant de type publicitaire.

Cette campagne a été diffusée tout au long du mois de novembre 2014 sur des supports « gratuits » (sites Internet, articles dans les journaux municipaux) et des supports payants (affichage grand public type JC Decaux, campagne radio, insertions presse). Des partenariats avec les communes ont également été mis en place pour la mise à disposition de réseaux d'affichage.

Le SMITOM-LOMBRIC et ses adhérents (Communauté de Communes Seine École, Communautés de Communes Pays de Bière, SICTOM de Sénart) ont ainsi mobilisé l'ensemble de leurs partenaires pour relayer la campagne sur le territoire.

Dans le cadre de cette campagne de communica-

tion et de la Semaine Européenne de Réduction des déchets, des animations ont été programmées sur la période de novembre à décembre. Ces animations ont eu pour objectif d'aller à la rencontre du grand public pour les sensibiliser au gaspillage alimentaire et à une consommation plus responsable.

Ces animations ont été réalisées par les associations Les Petits Débrouillards et E-Graine et sont un rappel et un accompagnement de la campagne d'affichage. Les animations ont eu lieu dans les grandes surfaces locales partenaires du SMITOM-LOMBRIC (Carrefour, Leclerc, Auchan) et sur les lieux publics (marchés) afin d'offrir une cohérence à cette démarche.

Ainsi 34 demi-journées et 11 journées complètes d'animations ont eu lieu sur le territoire du SMITOM-LOMBRIC, 2 060 personnes sensibilisées au gaspillage alimentaire et plus de 3 000 outils de communication distribués (guide anti-gaspi, règle des quantités adaptées, etc.).

Par ailleurs, suite à cette campagne, une enquête d'opinion des habitants du territoire du SMITOM-LOMBRIC va être réalisée début 2015 afin d'évaluer l'impact de celle-ci sur le comportement des habitants en matière de réduction du gaspillage alimentaire.

<sup>1</sup>MODECOM : MéthOde DE Caractérisation des Ordures Ménagères Méthode développée par l'ADEME qui permet d'évaluer le gisement de matières recyclables.

<sup>2</sup>Source : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) 2010

<sup>3</sup>Source : MODECOM 2014

## LE PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS (PLP)

### ACTIONS D'ÉVITEMENT DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS

130 000 AUTOCOLLANTS STOP PUB DISTRIBUÉS



L'opération Stop Pub lancée en 2014 est un des 4 axes majeurs de communication du SMITOM-LOMBRIC pour atteindre son objectif de réduction des déchets.



/ le stop-pub collé en dernière page du Journal du Lombric n° 57 de septembre 2014 /

Le SMITOM-LOMBRIC a fait le choix d'une distribution massive d'autocollants Stop-Pub à tous les habitants du territoire grâce au Journal du Lombric. 130 000 autocollants Stop Pub ont été distribués via le Journal du Lombric. Un petit stock été mis à disposition de toutes les mairies du territoire.

Des autocollants Stop Pub sont également distribués lors des manifestations organisées sur le territoire et sont mis à disposition à l'accueil de certaines mairies.

Le potentiel d'évitement de publicité non sollicitée de l'opération a été estimé à -16% en 5 ans soit 2500 tonnes. Pour mesurer l'impact de l'opération, deux campagnes de comptage des boîtes aux lettres sur le territoire avant et après la distribution de Stop Pub ont été envisagées. Une première campagne de comptage a été réalisée en 2014. Une seconde campagne est prévue début 2015. Une enquête d'opinion des habitants du territoire est également prévue début 2015 pour évaluer l'efficacité du Stop Pub.

À venir :



#### Actions de sensibilisation à la réduction des déchets auprès des entreprises ou actions de sensibilisation à la nocivité des déchets

La réduction de la nocivité des déchets, voilà le second objectif de cette thématique : mieux connaître les déchets, connaître les alternatives aux produits dangereux, connaître des filières, sont les axes de communication qui seront développés lors des prochaines années.

---

# L'ÉCO-EXEMPLARITÉ : UNE ACTION TRANSVERSALE DE L'AGENDA 21 ET DU PLP

---

L'ÉCO-LOMBRIC EN 2014 :

---

4 RÉUNIONS

---

6 ACTIONS RÉALISÉES



*/ les ruches installées aux  
abords de la plateforme de  
compostage de Réau /*

Dans le cadre de son Agenda 21 et de son Programme local de prévention, le SMITOM-LOMBRIC s'est engagé dans une démarche d'éco-exemplarité. Des agents volontaires du SMITOM-LOMBRIC se regroupent plusieurs fois par an au sein d'une équipe ayant pour objectif les changements de comportements au sein de la collectivité. Cette équipe a été baptisée Éco-Lombric.

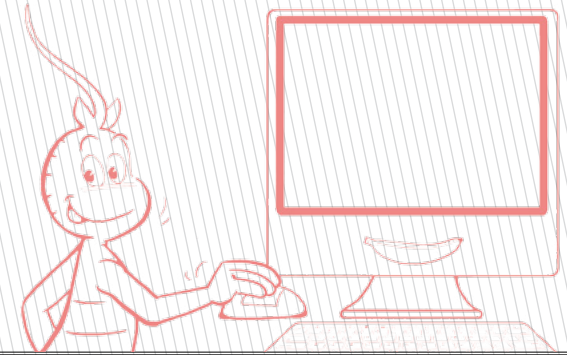
Les objectifs de l'Éco-Lombric sont de proposer des moyens et des actions à mettre en œuvre pour réduire l'impact environnemental de la structure. Les principales thématiques abordées sont :

- le suivi des consommations (eau/électricité),
- les achats (fournitures de bureau, produits d'entretien),
- la gestion et la réduction des déchets de la structure,
- les déplacements professionnels.

Un logo a été créé afin de mieux identifier les actions de l'Éco-Lombric en faveur des changements de comportements.

**Voici des exemples d'actions menées en 2014 :**

- Installation d'un apiculteur et production de miel sur le site de Réau (avec la plateforme de compostage).
- Communications en interne sur le tri des journaux et magazines, sur les erreurs de tri courantes...
- Achats groupés de produits locaux.
- Suivi des consommations et des achats.



# ACTIVITÉ DES SERVICES

---

# ADMINISTRATION GÉNÉRALE

973 COURRIERS ENVOYÉS EN 2014



/ les bureaux du  
SMITOM-LOMBRIC /

L'administration générale apporte une aide permanente au responsable des affaires administratives, juridiques et financières en termes d'organisation, de gestion, de communication, d'information, d'accueil, de classement et de suivi des dossiers.

Elle recueille et traite les informations nécessaires au fonctionnement administratif de la collectivité (tableurs...). Elle assiste les cadres dans certaines missions administratives : ressource mutualisée entre les cadres et la Direction.

## Appui fonctionnel

Dans le cadre de la réorganisation des services administratifs, le SMITOM-LOMBRIC a créé en 2014 la fonction Appui fonctionnel en charge de l'administration générale du bâtiment, des fournitures structurelles et de missions ponctuelles selon les activités du syndicat.

Les missions permanentes en 2014 :

- Consultation pour le marché chauffage-climatisation.
  - Renégociation du marché initial informatique et de ses avenants qui a permis de réaliser une économie de 11 % sur toute la durée restante du marché.
- Les missions d'appui fonctionnel en 2014 :
- Préparation de la logistique de la distribution du Journal du Lombric par les communes et le prestataire pour les 4 parutions de l'année.
  - Analyse d'offres dans le cadre de la préparation de la Journée Portes ouvertes.
  - Analyse du marché des adhésifs pour les services collecte et communication.

## Accueil téléphonique

### Accueil du public et des visiteurs

#### Gestion administrative :

- Envoi et scannage de 973 courriers et 302 bordereaux.
- Envoi mensuel de la lettre «Environnement Info» et semestriel pour «Environnement et Biosphère»
- Envoi trimestriel du Journal du Lombric aux bibliothèques, écoles, élus et partenaires du SMITOM-LOMBRIC.
- Organisation des assemblées générales du GEDEM 77.
- Organisation de 9 réunions de bureau et de 9 Comités Syndicaux.
- Organisation de 8 Commissions d'appel d'offres.
- Gestion des 57 délibérations des Comités Syndicaux, leur envoi en Préfecture et leur scannage.
- Gestion des 33 badges d'accès aux bâtiments du SMITOM-LOMBRIC.

---

# GESTION DU PERSONNEL

---

3 POSTES CRÉÉS

---

27 JOURS CONSACRÉS À LA FORMATION EN 2014

---

43 068 HEURES DE TRAVAIL CUMULÉES EN 2014

## Créations de postes

- 2 postes de techniciens territoriaux
- 1 poste d'adjoint administratif

## Accueil stagiaire de l'enseignement supérieur

Juillet 2013 à Janvier 2014 : Accueil stagiaire de l'enseignement supérieur – Ecole de commerce/contrôle de gestion au sein du pôle administratif  
Février 2014 : Accueil stagiaire de Collèges – découverte des métiers administratifs au sein du pôle administratif

## Mouvement de personnel

- Février : Entrée en poste d'un Adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe en charge de l'administration générale. Mutation d'un Adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe. Fin de stage d'un Adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe en charge de la comptabilité.
- Avril : Entrée en poste d'un Adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe en charge de la comptabilité (CDD de 4 mois, puis intégration).
- Mai : Titularisation d'un Attaché territorial, catégorie A, Responsable communication.

- Juillet : Intégration d'un Adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classée, assistant administratif/juridique/financier après 1 an de contrat CUI-CAE.  
Fin de stage d'un Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> classe.

- Août : Entrée en poste d'un Adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe en charge de l'administration générale (CDD).

- Septembre : Entrée en poste d'un Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> classe en charge du personnel.  
Mutation d'un Adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe en charge du personnel.  
Fin de stage Adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe chargé du personnel.  
Arrivant en cours fonctionnaire titulaire par voie mutation sur le poste de chargée du personnel.

- Octobre : Entrée en poste d'un Technicien territorial en charge des déchèteries.  
Mise en disponibilité d'un Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe en charge des déchèteries.

- Novembre : titularisation d'un Ingénieur territorial, catégorie A, Ingénieur collecte et déchèteries.

### Concours

3 agents du SMITOM-LOMBRIC ont réussi leur concours de catégorie B.

### Formations

- 27 jours consacrés, en 2014, à la formation et 9 agents concernés sur un effectif Équivalent Temps Plein (ETP) de 26,80 agents.

- Formation correspondant informatique 1<sup>er</sup> niveau / CNFPT – Gestion projet  
1 agent concerné

- Formation Assistant prévention niveau 1 / CDG77 – CDG78  
1 agent concerné

- Formations Budget Berger Levrault  
1 agent concerné

- Formation rédaction note CNFPT  
1 agent concerné

- Formation SOLON / Gestion de projet  
1 agent concerné

- Formation logiciel BL décisionnel / gestion projet  
1 agent concerné

- Formation E-payé  
2 agents concernés

- Formation logiciel / Gestion de projet  
1 agent concerné

- Formation dématérialisation des procédures dans les collectivités territoriales, les services de l'Etat  
1 agent concerné

- Formation Gestion SOLON  
1 agent concerné

- Formation comptabilité  
1 agent concerné

- Formation M14 (FCL)  
1 agent concerné

- Formation PNL Initiation certifiée / Control C  
1 agent concerné

- VAE / DIF : 1 agent concerné

- Formation Intégration: 1 agent concerné

Les formations statutaires obligatoires incluses dans le récapitulatif ci-dessus concernent 1 agent.

### Absentéisme 2014

1<sup>er</sup> trimestre = 38 jours

2<sup>ème</sup> trimestre = 14 jours

3<sup>ème</sup> trimestre = 23 jours

4<sup>ème</sup> trimestre = 64 jours

Le temps de travail de référence tous services confondus est de 43 068 heures.

Le temps d'absence Maladie et Accident du Travail est de 973 heures.

Soit un taux d'absentéisme de 2 %.

*Mise à jour de l'organigramme du SMITOM-LOMBRIC et état des postes ouverts au SMITOM-LOMBRIC joints en annexe.*

# FINANCES

2 555 MANDATS GÉNÉRÉS EN 2014

## Le service

- Collabore à la préparation et à l'exécution du budget et aux procédures budgétaires, à la gestion de la dette et des garanties d'emprunts, au suivi de la fiscalité et des ressources.
- Réalise des analyses et alimente les tableaux de bord financiers.
- Participe à la procédure budgétaire et optimise la gestion de la trésorerie.
- Assure le traitement comptable des dépenses et recettes courantes, la tenue de régies d'avances ou de recettes, ainsi que la relation avec les fournisseurs et les services utilisateurs.

## Concernant la déclaration mensuelle de la TVA sur Internet

- paiement pour l'année 359 550 € et demande de remboursement pour l'année 2 218 738,02 €

## Concernant le contrat de délégation de service public

- 14 154 038,97 € HT ont été mandatés au profit de GENERIS (Prestations de services)
- 71 050,00 € HT ont été mandatés au profit de GENERIS (CET 2013)
- 1 755 857,00 € HT ont été titrés à GENERIS (hors

recette électrique et avec les pénalités)

- 2 901 586,75 € HT ont été titrés à GENERIS concernant la recette électrique
- 347 397,46 € HT ont été titrés à GENERIS concernant la recette thermique

## Concernant les marchés de collecte

- 2 539 000,22 € HT ont été mandatés au profit d'AUBINE (CAMVS + FOUJU )
- + 11 932,02 € HT ont été titrés à AUBINE (Moins-value. Régul collecte en PAP suite à la mise en place de bornes)
- 77 199,56 € HT ont été mandatés au profit d'AUBINE (PAV JM)
- 4 167,00 € HT ont été titrés à AUBINE (pénalités)
- 500,00 € HT ont été mandatés au profit d'AUBINE (collecte caisse palettes : papiers de bureau)
- 93,41 € HT ont été titrés à AUBINE (recette caisses palettes : papiers de bureaux)
- 1 505 560,09 € HT ont été mandatés au profit de KUTLER (CAMVS)
- + 757,67 ont été mandatés au profit de KUTLER (caractérisation MODECOM)
- 62 025,56 € HT ont été mandatés au profit de DERICHEBOURG (CC Vallées & Châteaux et Maincy)
- 697 577 € HT ont été mandatés au profit de

OURRY (CC Vallées & Châteaux et Maincy)

- 124 269,12 € HT ont été mandatés au profit de PATE (PAV VERRE)
- 86 895,44 € HT ont été mandatés au profit de CYCLEVA (CAMVS + Fouju) - encombrants valorisables

## Concernant le marché de fourniture et d'entretien des bacs

- 148 034,10 € HT ont été mandatés au profit de PLASTIC OMNIUM

## Concernant le marché de bornes enterrées

- 1 072 606,60 € HT ont été mandatés au profit d'ASTECH

## Concernant le marché de bornes semi-enterrées

- 361 342 € HT ont été mandatés au profit de TEMACO

## Concernant les recettes de ventes de matériaux (plastique, journaux magazines, verre, cartons, acier et aluminium)

- 1 201 327,61 € HT ont été titrés

2 555 mandats (inclus les rattachements)
206 mandats annulatifs (inclus les rattachements)
1 127 titres
60 titres annulatifs
237 bons de commande



# AFFAIRES JURIDIQUES ET MARCHÉS PUBLICS

37 CONSULTATIONS LANCÉES EN 2014

OBJET	NOMBRE	DESIGNATIONS
Notifications : marchés, avenants, offres, convention, ordre de service	57	
Litige	1	Litige transport mâchefers et refioms (SMITOM-LOMBRIC C/GENERIS)
Gestion et contrôle juridique des délibérations des Comités syndicaux	57	
Gestion plainte et suivis	10	
Redressement judiciaire : gestion et suivis	2	L.MARCHETTO AIPREFON

La liste exhaustive des marchés formalisés, des marchés négociés et des marchés à procédures adaptées passés sur l'année 2014 a été publiée sur le site du SMITOM-LOMBRIC : [www.lombric.com](http://www.lombric.com) et sur la plateforme de dématérialisation du SMITOM-LOMBRIC : [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com) (liste marchés publics en annexes)

- 2 marchés ont fait l'objet d'un avis d'appel d'offres ouverts en 2014
- 7 marchés ont fait l'objet d'une procédure adaptée en 2014
- 37 consultations ont fait l'objet d'une procédure adaptée en 2014

## Les procédures en vigueur au sein du service marchés publics 2014

TYPE DE MARCHÉS	Consultation avec mise en concurrence	Procédure adaptée	Procédure formalisée
FOURNITURES	0€ HT à 15 000€	15 000€ HT à 200 000€ HT	> à 200 000€ HT
SERVICES	0€ HT à 15 000€	15 000€ HT à 200 000€ HT	> à 200 000€ HT
TRAVAUX	0€ HT à 15 000€	15 000€ HT à 5 000 000€ HT	> à 5 000 000€ HT
REMARQUES PUBLICITÉ	Mise en concurrence (Publicité adaptée) avec 3 devis minimum, sauf impossibilité Arrêté de choix par note de consultation	Publicité (BOAMP modèle national + PROFIL ACHETEUR + JAL si nécessaire) avec mise en concurrence. Rapport de consultation Arrêté de choix du Président	Publicité (COUPLEE JOUE et BOAMP + PROFIL ACHETEUR et mise en concurrence Rapport Arrêté de choix du Président après autorisation de lancement de la procédure par le Comité syndical

# SERVICES TECHNIQUES

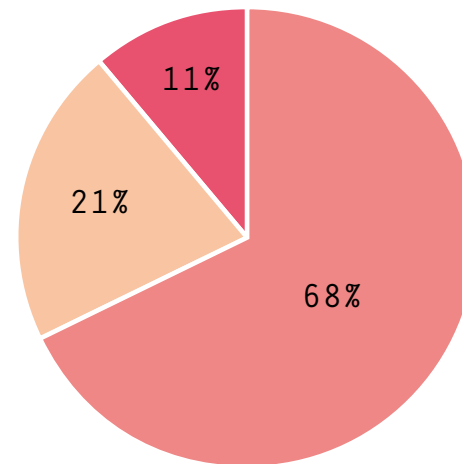
NUMÉRO VERT

8 719 APPELS REÇUS EN 2014

Un numéro vert est à disposition des habitants de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 du lundi au vendredi.

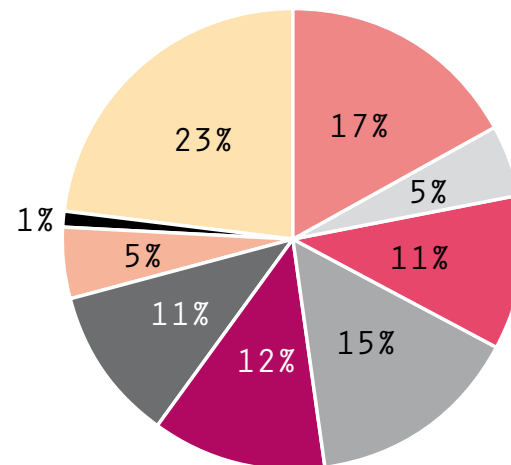
 **N° Vert** 0 800 814 910

En 2014, le n° vert a traité 8 719 appels.



## APPELS sur le traitement des déchets

- RENSEIGNEMENTS DÉCHÈTERIE
- INFORMATIONS SUR LE TRI, ORDURES MÉNAGÈRES, DÉCHETS VERTS, ENCOMBRANTS
- DIVERS



## APPELS sur la collecte des déchets

- DOTATION / ÉCHANGE DE BAC
- MAINTENANCE (RÉPARATION BAC...)
- RENSEIGNEMENT JOUR DE COLLECTE
- CONCERNE UN AUTRE SYNDICAT (REDIRIGE VERS LE SYNDICAT DE LEUR COMMUNE)
- PROBLÈME COLLECTE (OUBLI, REFUS...)
- COLLECTE DÉCHETS VERTS (DATE DE REPRISE ET FIN, PROBLÈME DE COLLECTE...)
- COLLECTE JOURS FÉRIÉS
- COMPOSTEURS
- DIVERS

## SERVICES TECHNIQUES

### COLLECTE

124 215 HABITANTS COLLECTÉS

Le SMITOM-LOMBRIC assure la collecte des déchets ménagers et assimilés (assimilés : déchets des commerces, des administrations et des entreprises s'apparentant aux déchets des habitants et qui peuvent donc être collectés avec les déchets ménagers) de 124 215 habitants :

- Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) : 109 799 habitants.
- Communauté de communes Vallées et Châteaux : 13 867 habitants.
- Commune de Fouju : 549 habitants<sup>1</sup>.

### Caractéristiques des opérations de collecte assurées par le SMITOM-LOMBRIC



Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine

	FLUX	MODE D'EXPLOITATION	FRÉQUENCE DE COLLECTE	CONTENANT	% DE LA POPULATION DESSERVIE
Collecte en porte-à-porte	Ordures ménagères résiduelles	Prestation de service	2 à 3 collectes par semaine	Bac (noir)	100%
	Emballages	Prestation de service	1 collecte par semaine	Bac (gris avec couvercle jaune)	95%
	Encombrants	Prestation de service	1 collecte par mois	Déposés à même le sol	100%
	Déchets verts	Prestation de service	1 collecte par semaine de mars à novembre	Bac (gris avec couvercle marron)	60%

	FLUX	MODE D'EXPLOITATION	MODE DE DÉPOT	DENSITÉ
Collecte en apport volontaire	Verre incolore	Prestation de service	Bornes	1/500 habitants
	Verre coloré	Prestation de service	Bornes	1/500 habitants
	Journaux magazines	Prestation de service	Bornes	1/500 habitants

Le taux d'habitat collectif est de 66% (Source : FILOCOM 2011).

Les circuits de collecte sont des circuits communaux pour la plupart.

<sup>1</sup>Source INSEE 2010 avec doubles comptes

## Bornes enterrées

En 2014, 145 bornes enterrées ont été implantées sur le territoire de la CAMVS, portant à 319 le nombre total de bornes enterrées ou semi-enterrées posées, principalement pour la collecte des ordures ménagères et des emballages.

Ces conteneurs concernent principalement la commune du Mée sur Seine avec 95 bornes implantées dans le cadre du programme de rénovation urbaine (le secteur de la gare, le secteur Fenez) ainsi que la mise en place de 26 bornes sur Melun.

Les premières opérations voient le jour sur d'autres communes, avec 17 bornes installées sur la résidence de la Justice à Dammarie Les Lys, et 7 bornes implantées à destination des futurs habitants de la résidence des terrains rouges à Vaux le Pénil.

Avec 319 bornes implantées fin 2014 sur le territoire de la CAMVS, dont 211 bornes en service, le maillage de bornes enterrées destinées à la collecte des déchets ménagers s'étoffe. Ce sont près de 3 600 logements (+ 25 % par rapport à 2013) qui sont exclusivement desservis par ce nouveau mode de collecte au quotidien.

L'année 2015 sera, comme pour 2014, l'aboutissement de plusieurs projets conséquents puisqu'il est prévu de doubler le nombre de bornes en services sur le territoire de la CAMVS.

Parallèlement, plusieurs de nos adhérents ayant conservé la compétence collecte ont initié des projets (notamment une centaine d'unités sur le territoire du SMICTOM de Fontainebleau pour la collecte des ordures ménagères, des emballages et du verre, ainsi qu'une vingtaine de bornes pour le verre sur le SICTOM de Sénart).



/ une collecte de bornes enterrées au Mée-sur-Seine /



/ bornes enterrées installées au Mée-sur-Seine. Au total, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine compte 319 bornes sur son territoire /

## Impacts constatés de la mise en place des bornes

### Propreté des abords d'immeubles

Dans le cadre des mises en service des bornes, le SMITOM-LOMBRIC récupère les bacs précédemment utilisés pour les substituer par une collecte en bornes et participe ainsi à la suppression définitive des points de regroupement ou des gloriettes (photos ci-dessous). Ces lieux étaient une source permanente de dépôts sauvages, entraînant des problématiques hygiéniques et esthétiques, la suppression de ces gloriettes et des bacs qui y étaient stockés entraîne ainsi une nette amélioration du cadre de vie des habitants.



/ centre ville de Melun : avant, avec les gloriettes et après, avec la mise en place des bornes /

### Impact sur la qualité des collectes sélectives

Le nombre de bornes emballages en service ne permet pas encore d'étude spécifique sur la qualité de la collecte sélective sur les secteurs équipés. Cependant l'orifice d'introduction des bornes emballages étant d'une taille réduite, la présence de refus de tri est réduite (impossible de déposer des sacs d'ordures ménagères par exemple).

### Impact sur le coût des collectes en porte-à-porte

Chaque mise en service de bornes entraîne une diminution de la charge de travail des équipiers de collecte qui opéraient sur ces secteurs avec des bacs et une benne traditionnelle. Cette diminution de la charge de travail est évaluée par le prestataire de collecte qui propose au SMITOM-LOMBRIC une moins-value sur le forfait de collecte en porte-à-porte du secteur concerné.

À venir :



### Projet de substitution de la collecte des encombrants en porte-à-porte par une collecte à domicile

La CAMVS souhaite que plus aucun encombrant ne soit déposé sur les trottoirs, l'objectif étant d'améliorer la propreté, d'éviter le chiffonnage, et d'éviter que les ménages ne paient le coût d'élimination de déchets qui ne sont pas de leur ressort.

La CAMVS a donc mandaté le SMITOM-LOMBRIC pour étudier les possibilités de substituer la collecte des déchets encombrants en porte-à-porte par une collecte sur appel téléphonique, à domicile.

Afin d'élaborer un test sur ce nouveau mode de collecte, le SMITOM-LOMBRIC a délimité un secteur pilote qui couvrira environ 9 000 habitants sur 3 zones représentatives de types d'habitat (pavillonnaire, petits collectifs et collectifs denses) :

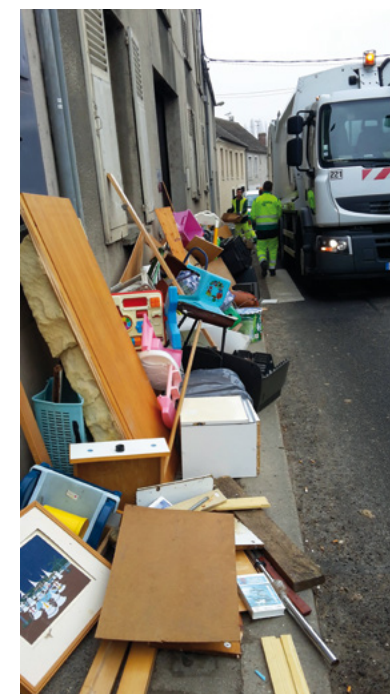
- Pour l'habitat individuel pavillonnaire, qui est le

moins problématique, nous étudierons notamment la capacité du prestataire de collecte et des habitants à respecter les plages horaires définies lors de la prise de rendez-vous, ainsi que l'accès des équipages des collectes sur propriété privée ce qui est quelque chose de nouveau.

- Pour l'habitat collectif (petits collectifs et collectifs denses), il s'agira de dissocier les immeubles pourvus d'un local permettant de stocker les encombrants entre deux enlèvements, et les immeubles dépourvus de tout lieu de stockage pour lesquels nous devons gérer individuellement les enlèvements d'encombrants avec toutes les contraintes que cela comporte, notamment en terme d'accès aux parties communes.

Les résultats du test, qui devrait se tenir courant 2015-2016, permettront de conclure à la faisabilité technique et économique du projet, et le cas échéant d'élaborer le cahier des charges du futur service étendu à l'ensemble de la CAMVS.

/ une collecte d'encombrants /



	FLUX	MODE D'EXPLOITATION	FRÉQUENCE DE COLLECTE	CONTENANT	% DE LA POPULATION DESERVIE
Collecte en porte-à-porte	Ordures ménagères résiduelles	Prestation de service	2 collectes par semaine	Pas de bacs fourni par la collectivité	100%
	Emballages	Prestation de service	1 collecte par semaine	Bac (gris avec couvercle jaune)	100%
	Encombrants	Prestation de service	3 collectes par an	Déposés à même le sol	100%

	FLUX	MODE D'EXPLOITATION	MODE DE DÉPOT	DENSITÉ
Collecte en apport volontaire	Verre incolore	Prestation de service	Bornes	1/500 habitants
	Verre coloré	Prestation de service	Bornes	1/500 habitants
	Journaux magazines	Prestation de service	Bornes	1/500 habitants
	Déchets verts	Prestation de service	Bennes et déchèterie (sauf Maincy en bacs)	1 benne/commune (sauf Maincy et Châtelet-en-Brie)

Les circuits de collecte sont communautaires.



/ Le suivi des équipages de collecte a permis de recueillir des informations sur les problématiques rencontrées sur le terrain. Ici des problèmes de stationnement qui peuvent contraindre l'équipage à faire une marche arrière /

### Recommandation R437

La R437 est une recommandation de la CNAMTS (Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés) qui recense l'ensemble des mesures à prendre pour améliorer notamment la sécurité des agents en charge de la collecte des déchets ménagers. Cette recommandation qui émane d'un organisme public a donné lieu à la signature d'une chartre avec l'Association des Maires de France et les représentants des principales entreprises de collecte de déchets.

Il s'agit d'un guide de bonnes pratiques contribuant à :

- La qualité de la prestation.
- Le bon fonctionnement du service.
- La sécurité.

- La protection de la santé des équipiers de collecte. Elle constitue les « règles de l'Art » en la matière. Elle a été élaborée en collaboration avec l'ensemble des acteurs de terrain et adoptée par les syndicats professionnels concernés.

Il s'agit d'une recommandation, il n'y a donc pas d'obligation formelle de l'appliquer. En revanche en cas d'accident la responsabilité pénale du donneur d'ordre peut être engagée pour défaut de prévention par l'absence de prise en compte de la R437.

Cette démarche a été mise en œuvre sur le territoire de la CAMVS dès 2012. L'année 2014 a été l'occasion d'initier le travail sur la Communauté de Communes Vallées et Châteaux, dans le cadre du renouvellement du marché sur ce territoire et du changement de prestataire.

Il s'agit d'un long travail de terrain qui commence par des suivis de l'ensemble des équipages de collecte par des agents du SMITOM-LOMBRIC. Ces données, une fois compilées, servent à l'élaboration de recueils reprenant point par point les problématiques recensées pour chaque commune.

Les points que contrôle la collectivité ne concernent que les situations sur lesquelles celle-ci peut intervenir : la circulation des bennes de collecte sur le domaine public. De son côté, le collecteur continue de mener au quotidien sa mission de surveillance de ses équipages par ses agents de maîtrise qui vérifient, en autres, le port des Équipements de Protection Individuelle (EPI) et qui assistent les agents lorsqu'ils rencontrent des difficultés sur le terrain.

En ce qui concerne nos adhérents ayant conservé la compétence collecte, le renouvellement au fur et à mesure de leurs marchés de collecte leur permettra d'initier également la démarche, comme pour le SMICTOM de Fontainebleau dont le nouveau marché a pris effet à l'été 2014.

## Commune de Fouju

	FLUX	MODE D'EXPLOITATION	FRÉQUENCE DE COLLECTE	CONTENANT	% DE LA POPULATION DESSERVIE
Collecte en porte-à-porte	Ordures ménagères résiduelles	Prestation de service	1 collecte par semaine	Bac (noir)	100%
	Emballages	Prestation de service	1 collecte tous les 15 jours	Bac (gris avec couvercle jaune)	100%
	Déchets verts	Prestation de service	1 collecte par semaine sur les mois de mars, avril, mai, juin, sept, oct	Bac (gris avec couvercle marron)	100%

	FLUX	MODE D'EXPLOITATION	MODE DE DÉPOT	DENSITÉ
Collecte en apport volontaire	Verre incolore	Prestation de service	Bornes	1/500 habitants
	Verre coloré	Prestation de service	Bornes	1/500 habitants
	Journaux magazines	Prestation de service	Bornes	1/500 habitants

### Sensibilisation au geste de tri

Un mauvais tri des emballages par les habitants coûte environ cinq fois plus cher à la collectivité. De plus, trier permet de recycler, ce qui limite la consommation de matières premières et d'énergie. Les habitants ont donc un rôle essentiel à jouer. Pour cela, les agents du SMITOM-LOMBRIC s'efforcent de les sensibiliser au tri : interventions dans les écoles, visites du centre de tri, déplacements chez les habitants, mise en place d'affiches dans les locaux poubelles des immeubles, interventions dans les maisons de quar-

tier et les appartements témoins, distribution de mémos consignes de tri...

Après chaque tournée de collecte, le prestataire transmet au SMITOM-LOMBRIC un rapport faisant état des erreurs de tri observées. Les agents techniques ont alors pour mission de se rendre aux adresses concernées pour rappeler les consignes de tri aux habitants soit par discussion avec ces personnes (si elles sont présentes), soit par dépôt de documents de communication en boîtes aux lettres. En 2014, les agents ont traité 504 rapports

d'incidents, soit 88% des rapports transmis par les prestataires de collecte selon le temps disponible.

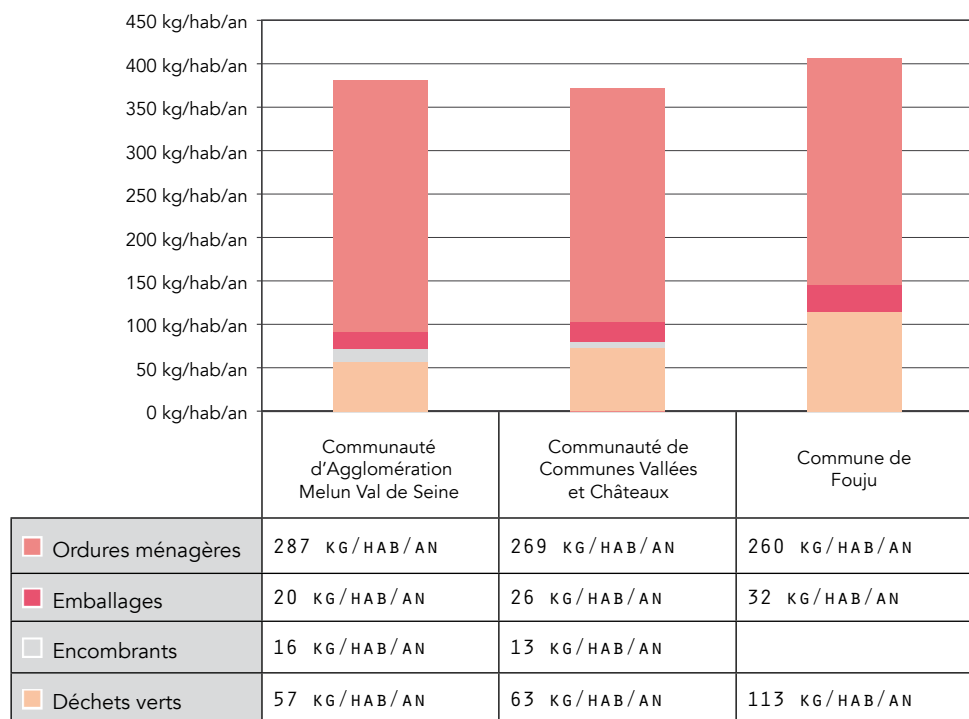
### Constats terrain

Les agents du SMITOM-LOMBRIC sont amenés à faire des constats de terrain : Identification de locaux poubelles, dépôts de vrac, inventaires de bacs, présence de véhicules gênant la collecte, mise en place de points de regroupement en cas de travaux etc....

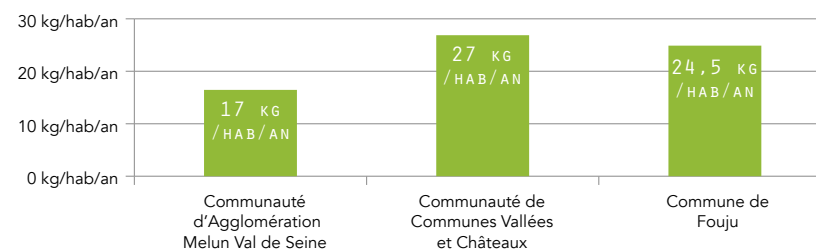
## Tonnages des flux de déchets collectés en 2014

Les tonnages collectés en 2014 sont présentés dans le détail en annexe technique au présent rapport.

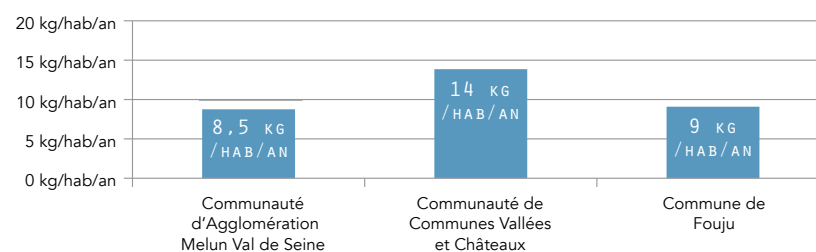
### - Production par habitant et par an



### - Production de verre par habitant et par an



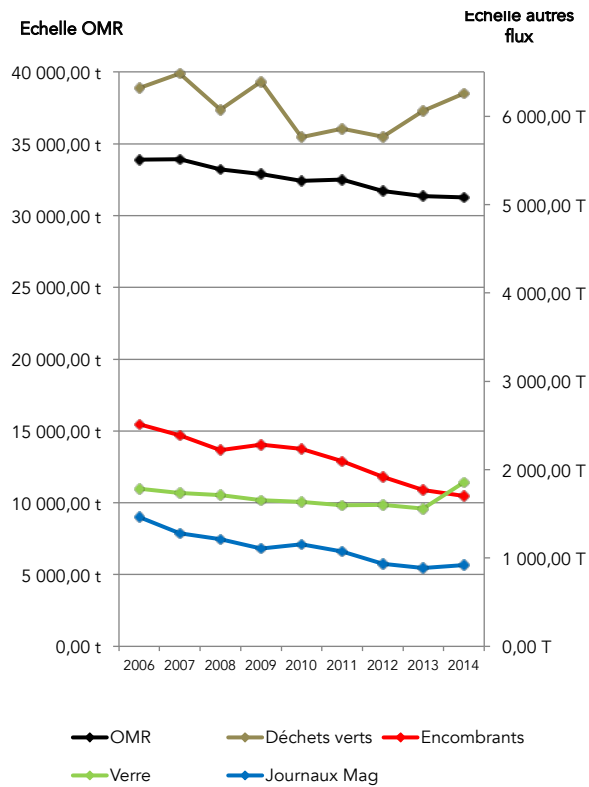
### - Production de journaux/magazines par habitant et par an





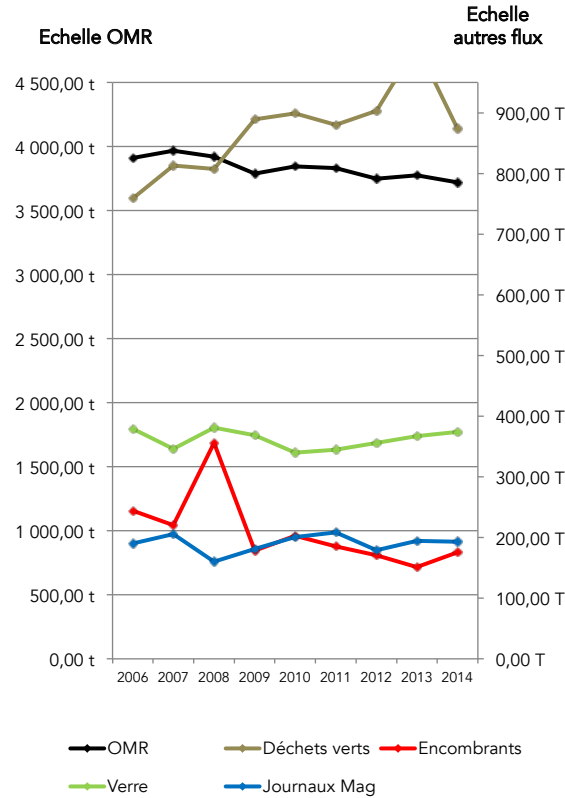
## Comparaison pluriannuelle des tonnages

### - Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine



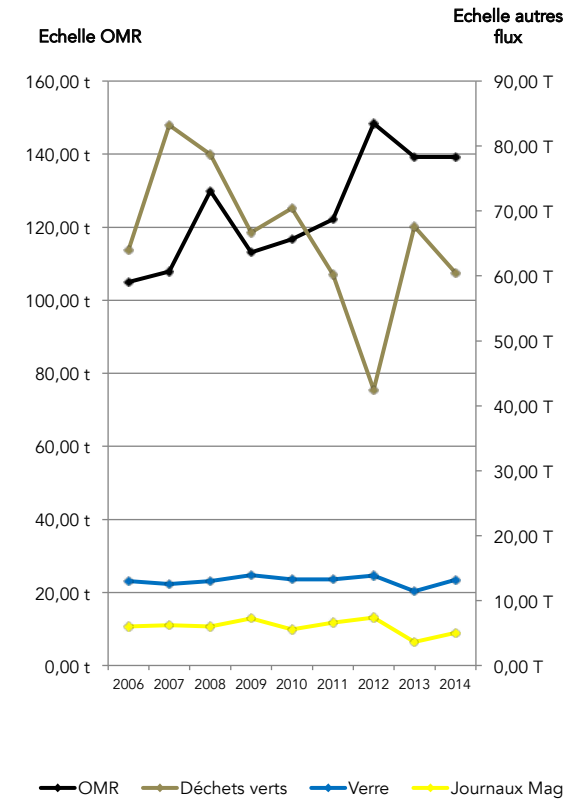
Exceptés pour le verre et les déchets verts, les tonnages collectés sont en diminution ou en stabilisation.

### - Communauté de Communes Vallées et Châteaux



Après un pic en 2013, les tonnages de déchets verts retrouvent une valeur comparable aux années précédentes. Les autres flux sont assez stables.

### - Commune de Fouju



Les quantités de déchets verts et d'ordures ménagères collectés présentent des variations inter années importantes, sans explication évidente. La collecte en apport volontaire (verre et journaux magazines) est stable.

### Maintenance

Le SMITOM-LOMBRIC distribue (en régie) les bacs de collecte aux habitants. 2 234 bacs ont été livrés en 2014, dont 2 086 sur la CAMVS, 132 bacs jaunes uniquement sur la CC Vallées et Châteaux, et 16 sur Fouju. 3 400 sacs OM et 2 175 sacs jaunes (emballages) ont été distribués dans le centre ville de Melun.

La maintenance des bacs est également assurée en régie. En 2014, 293 opérations de maintenance ont été réalisées, dont 281 sur la CAMVS et 12 sur la CC Vallées et Châteaux.

Par ailleurs, le SMITOM-LOMBRIC intervient pour remplacer les bacs et Points d'Apport Volontaires (PAV) incendiés, soit en 2014 :

- 90 bacs et 1 PAV incendiés sur Melun,
- 1 PAV incendié sur Melun,
- 76 bacs incendiés sur Dammarie-lès-Lys,
- 31 bacs et 2 PAV incendiés sur Le Mée-sur-Seine,
- 4 PAV incendiés sur La Rochette.

En 2014, nous avons remplacé 197 bacs incendiés et 7 PAV incendiés, soit un coût d'environ 31 217 € HT pour la collectivité (rien que pour le remplacement du matériel). Pour tout acte de vandalisme le SMITOM-LOMBRIC dépose une plainte. Si les auteurs des faits sont appréhendés par la police, le SMITOM-LOMBRIC engage des poursuites contre ces personnes en se constituant partie civile.



/ points d'apport  
volontaires  
vandalisés /

## SERVICES TECHNIQUES

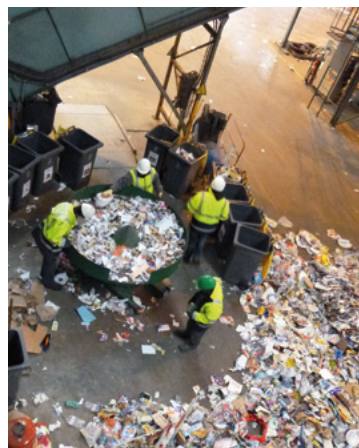
### TRAITEMENT

---

112 CARACTÉRISATIONS PAR AN

---

41 GROUPES ONT VISITÉS L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE ET LE CENTRE DE TRI EN 2014



/ une caractérisation en cours au centre de tri de Vaux-le-Pénil /

#### Suivi et contrôle des caractérisations

Chaque mois, des caractérisations sont réalisées sur les déchets entrant au centre de tri de façon à quantifier la qualité du tri chez chaque adhérent. Cela revient à opérer manuellement le tri des emballages sur un échantillon. Chaque catégorie d'emballages est pesée ; de même pour les refus de tri (déchets qui n'auraient pas dû se trouver dans les bacs jaunes).

En 2014, Veolia Propreté, exploitant des installations de traitement du SMITOM-LOMBRIC, a effectué 11 caractérisations chaque mois<sup>(1)</sup> sur les bennes entrant au centre de tri. Les services techniques du SMITOM-LOMBRIC assistent à 4 caractérisations chaque mois ; d'autres caractérisations sont suivies par les adhérents du SMITOM-LOMBRIC.

De plus, afin de contrôler la bonne réalisation de la prestation de tri des emballages ménagers par l'exploitant, des caractérisations sont réalisées chaque mois sur les refus de tri. Le résultat alors obtenu est comparé aux objectifs fixés dans le

contrat SMITOM-LOMBRIC/Veolia.

Le taux contractuel de valorisation est de 93% des déchets entrants.

#### Reversement des recettes aux adhérents du SMITOM-LOMBRIC

Les services techniques du SMITOM-LOMBRIC sont chargés du suivi des tonnages de matières recyclables qui sont livrées aux filières de recyclage et se chargent de produire une déclaration auprès d'Éco-Emballages, d'Ecofolio pour percevoir les recettes. Celles-ci et celles issues de la reprise des matériaux sont ensuite réparties selon les termes de la convention entre le SMITOM-LOMBRIC et ses adhérents.

#### Gestion des contrats avec les éco-organismes

Les services techniques, en coordination avec le service communication, assurent le suivi et la gestion des contrats avec les éco-organismes créés à l'initiative des pouvoirs publics dans le cadre de la Responsabilité Élargie du Producteur (Éco-emballages, Écofolio, Écologic, Éco TLC, SCRELEC,

Éco-Mobilier, ÉcoDDS). Ce dispositif veut que les metteurs sur le marché contribuent à la gestion de la fin de vie des produits mis sur le marché.

Le SMITOM-LOMBRIC a signé des conventions avec ces éco-organismes afin de percevoir des soutiens financiers permettant d'alléger la charge financière de leur gestion pour la collectivité.

#### Suivi des contrats de reprise des matériaux

Les services techniques assurent chaque mois la vérification des bordereaux d'achat des matériaux valorisés. Les prix de reprise sont contrôlés en fonction des mercuriales publiées chaque mois et les tonnages en fonction des sorties du centre de tri. Les repreneurs communiquent au SMITOM-LOMBRIC la destination finale des matériaux recyclables.

Les recettes sont sollicitées mensuellement auprès de ces partenaires.

#### Suivi des tonnages traités pour refacturation aux adhérents

Les tonnages traités sur les installations du SMITOM-LOMBRIC sont identifiés par collectivité adhérente. Ces quantités sont ensuite refacturées aux tarifs votés en Comité syndical à chaque adhérent. Un suivi statistique des tonnages de chaque adhérent est effectué en parallèle.

<sup>(1)</sup> soit 112 au total

### Contrôle d'exploitation

Les équipes du SMITOM-LOMBRIC contrôlent la conformité du fonctionnement des équipements (unité de valorisation énergétique, centre de tri, déchèteries, centres de transfert, plateformes de compostage, plateforme de tri des encombrants) avec les cahiers des charges définis dans la Délégation de Service Public signée avec la société Veolia Propreté et les arrêtés d'exploitation.

### Contrôle des factures

Les agents chargés du contrôle d'exploitation des unités de traitement sont également chargés d'effectuer le contrôle des factures des prestataires (volet technique).

### Groupes de travail

Afin d'assurer la transmission des informations et d'étudier les questions ou propositions de nos adhérents, des groupes thématiques de pilotage sont organisés et animés par les services du SMITOM-LOMBRIC sous la direction du Vice-Président en charge de cette thématique.

Les services du SMITOM-LOMBRIC participent également aux groupes de travail et aux comités décisionnels des adhérents et aux réunions du GEDEM 77 (association regroupant les syndicats de traitement des déchets de Seine-et-Marne).

Les services, avec la Direction, participent également activement à des groupes de travail régionaux et nationaux initiés par l'ORDIF (Observatoire Régional des Déchets d'Ile de France), les associations de collectivités compétentes dans le domaine de l'énergie et des déchets que sont AMORCE et le CNR, mais également à des groupes de travaux initiés par l'ADEME, voir le MEDDE.

### Visites du CIVIS 77

Les services techniques du SMITOM-LOMBRIC accueillent des groupes de visiteurs adultes et des classes (primaire, collège) pour la visite de l'unité de valorisation énergétique et du centre de tri qui sont équipés d'un circuit de visites.

Certaines visites (deux par semaine) sont assurées par Veolia Propreté.

En 2014, le CIVIS 77 a accueilli 41 groupes (897 visiteurs) auxquels il faut ajouter 1 200 personnes venues visiter les installations le 6 avril 2014 lors des portes ouvertes.

### Animations scolaires

En 2014, 87 écoles ont été sollicitées. 43 animations ont été réalisées, soit 1 117 élèves sensibilisés au geste de tri.

Lors de ces animations, le DVD du Lombric est remis gracieusement à chaque enseignant et chaque élève reçoit un livret pédagogique ainsi que le dernier album de bande dessinée du Lombric.

Les agents techniques réalisent une animation scolaire portant sur la réduction des déchets et le tri qui est proposée dans les écoles. L'objectif est de sensibiliser les enfants au tri et au comportement d'achat et d'utilisation éco-responsable.

### Animations - Événements

Le SMITOM-LOMBRIC participe avec ses équipes à des animations et événements en appui des communes de son territoire afin de sensibiliser le grand public au tri, à la réduction et au traitement des déchets. La communication de ces événements est relayée par le biais du Journal du Lombric et du site Internet.

En 2014, le syndicat a notamment participé aux manifestations suivantes :

- Printemps sur Seine - du 19 mai au 25 mai 2014  
Le SMITOM-LOMBRIC était présent pour animer un stand sur la thématique du gaspillage alimentaire et de la gestion des déchets ménagers.

- Festival Terre avenir - Veneux-les-Sablons - 6 et 7 septembre 2014

Le SMITOM-LOMBRIC était présent avec un stand pour communiquer en particulier sur les imprimés non sollicités avec remise du Stop Pub créé par le SMITOM-LOMBRIC.



*/ explication du fonctionnement de l'Unité de Valorisation énergétique lors d'une visite par une classe de primaire /*



*/ un éco-ambassadeur du SMITOM-LOMBRIC en animation dans une classe de CM2 /*



## ÉVOLUTIONS SUR LES DÉCHÈTERIES

Les différents projets débutés en 2013 sur les déchèteries du SMITOM-LOMBRIC se sont poursuivis en 2014. Les objectifs de ces projets sont notamment de s'adapter aux évolutions réglementaires et de répondre au mieux aux besoins des administrés en leur rendant l'accès aux déchèteries le plus agréable et sécurisant possible, mais également d'éviter les usages gratuits abusifs (par exemple ceux des activités à caractère industriel et commercial) qui impactent fortement la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) qui finance intégralement l'exploitation de ces déchèteries.

Les différentes évolutions sur lesquelles le SMITOM-LOMBRIC a travaillé en 2014, et qui sont déjà mises en place ou qui le seront en 2015, sont présentées ci-après.

### La mise en place de dispositifs antichute

L'évolution récente de la nomenclature des déchèteries en tant qu'installations classées renforce les obligations de la collectivité en matière de sécurité sur ses sites. Par conséquent le SMITOM-LOMBRIC a décidé d'installer un système antichute des personnes adapté tout le long de la zone de déchargement.

Après des tests effectués sur les déchèteries de Vaux-le-Pénil et Réau en 2013, une étude a été réalisée en 2014 afin de préparer l'installation du

système antichute sur les 9 autres déchèteries. La modification nécessaire des bavettes a engendré un retard dans les travaux, qui devraient être terminés début 2015.



/ Le dispositif antichute sur la déchèterie de Savigny-le-Temple /

### Les éco-organismes

Les filières REP (Responsabilité Élargie des Producteurs) se sont fortement développées ces dernières années, afin d'améliorer la prise en charge technique et financière de la fin de vie des produits que nous utilisons au quotidien. Dans ce cadre, les fabricants s'organisent pour gérer leurs produits en fin de vie, le plus souvent collectivement au travers d'éco-organismes qui sont des structures assumant la responsabilité financière et/ou organisationnelle des producteurs.

2014 a été l'année de la mise en place des filières déchets dangereux et meubles sur les déchèteries.

- Filière meubles : Eco-mobilier, organise la collecte

et la valorisation du mobilier ménager usagé. Une benne « mobilier usagé » test a été mise en place sur la déchèterie de Réau le 1<sup>er</sup> octobre 2014. Une étude sera menée en 2015 pour préparer l'installation de bennes similaires sur les autres déchèteries du SMITOM-LOMBRIC là où la place disponible le permet.



/ la nouvelle benne «mobilier usagé» en test sur la déchèterie de Réau/

- Filière déchets dangereux : ÉcoDDS organise la collecte et le traitement d'une partie des déchets dangereux des ménages (Déchets Diffus Spécifiques - DDS). La mise en place opérationnelle de cette filière a nécessité le doublement des contenants pour effectuer la séparation sur les déchèteries des déchets entrant dans le champ de l'éco-organisme. Le manque de place sur les déchèteries, la lourdeur du dispositif de demande de collecte, la finesse du tri demandé aux gardiens et donc la complexité du cahier des charges imposé par l'éco-organisme ont poussé le SMITOM-

## ÉVOLUTIONS SUR LES DÉCHÈTERIES

LOMBRIC à rechercher une solution alternative au tri des DDS sur ses déchèteries. En effet, l'exploitation était inadaptée et ne pouvait perdurer en l'état. Le SMITOM-LOMBRIC a donc dès le 1<sup>er</sup> octobre 2014 externalisé le tri des DDS sur la plateforme de l'entreprise Big bennes à Soignolles en Brie suite à un appel d'offres. Cette solution a eu pour finalité de revenir à une exploitation conforme des déchèteries et à un tri des DDS ne présentant pas de non-conformité majeure.

### La refonte des accès en déchèterie

La nécessité de refonte du système de gestion des accès sur nos déchèteries a été établie à partir du constat d'une forte hausse des tonnages accueillis et de la suspicion quand ce n'est pas le constat pur et simple, d'abus au niveau de l'entrée de déchets non ménagers, c'est-à-dire des déchets d'activité venant de professionnels.

L'ancien système manquant de fiabilité, d'exhaustivité et présentant des failles permettant ces abus, le SMITOM-LOMBRIC a décidé d'investir dans un nouveau matériel de contrôle, de remettre à plat avec son exploitant les procédures d'accueil et de contrôle, et de développer une solution informatique personnalisée.

Ce projet, débuté en 2013, s'est poursuivi en 2014 et continuera en 2015.

### Avancement du projet en 2014 :

Après une étude préliminaire en 2013, 2014 a été l'année du lancement concret du projet sur les déchèteries.

- Installation des nouveaux équipements sur les 11 sites : barrières, boucles d'induction et cellules de comptage des véhicules entrant sur les déchèteries.
- Mise en place du réseau local relié au serveur central sur l'ensemble des déchèteries.
- Réalisation d'essais grandeur nature afin de tester le matériel et les nouveaux logiciels de gestion des accès.
- Lancement du 1<sup>er</sup> site pilote de Vaux-le-Pénil en avril 2014.
- Lancement du 2<sup>ème</sup> site pilote du Châtelet-en-Brie en juillet 2014.
- Élaboration d'un nouveau règlement d'exploitation qui définit en particulier les limites de l'accès gratuit.

Le lancement des 2 sites pilotes a permis au SMITOM-LOMBRIC de tester le matériel et les logiciels développés et d'apporter les améliorations nécessaires avant le déploiement du système sur les autres déchèteries.



*/ le terminal mobile et les cartes d'accès en déchèterie développés dans le cadre de la refonte du système de gestion des accès /*

---

# COMMUNICATION

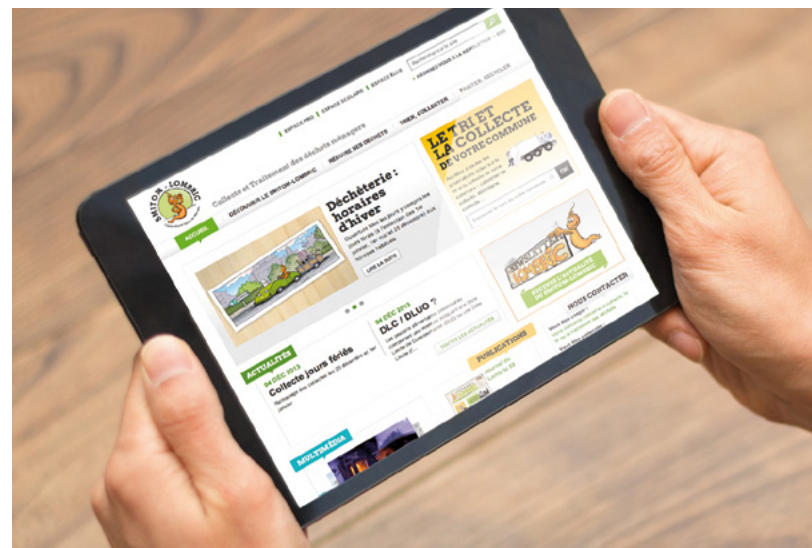
---

JOURNAL DIFFUSÉ À 130 000 EXEMPLAIRES CHAQUE TRIMESTRE

---

40 777 VISITES SUR LE SITE INTERNET EN 2014

---



/ le nouveau site Internet  
renseigne et conseille plus  
de 3 000 personnes par mois /

Le service communication du SMITOM-LOMBRIC met en œuvre la stratégie de communication du Syndicat sous la direction du Directeur Général, en étroite collaboration avec les élus et en coordination avec les équipes techniques et les adhérents du syndicat. Le service communication a pour mission essentielle de sensibiliser les habitants, adhérents du SMITOM-LOMBRIC et partenaires au tri et à la réduction des déchets. Pour ce faire, il assure la réalisation des actions de communication à travers différents supports : parutions, publications, site internet, bandes dessinées, dessin animé, relations publiques, presse, radio, évènementiel et partenariats.

## COMMUNICATION

### PARUTIONS

---

TOUTES IMPRIMÉES SUR PAPIER 100% RECYCLÉ

#### Le Journal du Lombric

Le Journal du Lombric est un journal d'information de 6 à 8 pages, format A4, en quadrichromie, édité chaque trimestre et destiné aux habitants des 67 communes du syndicat. Diffusé à 130 000 exemplaires, il a pour but d'informer et de sensibiliser les habitants de son territoire sur son actualité, le tri, la réduction des déchets à la source, et le fonctionnement de ses équipements. Celui-ci paraît aux mois, de mars, juin, septembre et décembre.

Il est composé entre autre d'une double page « la parole aux adhérents » réservée aux adhérents du SMITOM-LOMBRIC afin qu'ils puissent relater plus précisément leur propre actualité en matière de gestion et de prévention des déchets. La bande dessinée figure en 6ème de couverture.

Le journal est livré en partie aux communes par les agents du SMITOM-LOMBRIC et en partie directement par l'imprimeur. Il est distribué en boîtes aux lettres des habitants en grande partie par les communes qui ont accepté de le joindre à leur propre publication dans le cadre d'une convention de distribution conjointe moyennant une indemnisation

Le service communication réalise plusieurs publications périodiques imprimées sur du papier 100% recyclé chez un imprimeur certifié Imprim'vert.

(42 communes ont signé la convention). Pour les autres communes, le Journal du Lombric est distribué en boîtes aux lettres par un prestataire. Le SMITOM-LOMBRIC propose également aux communes de leur mettre à disposition les quantités nécessaires à un dépôt fixe en Mairie.

En 2014, le SMITOM-LOMBRIC a édité 2 numéros dans un format 8 pages.

- Le journal du mois juin intégrait une double page rappelant les différentes consignes de tri des 67 communes du territoire avec un système de recherche par commune et code couleur.

- Le journal de septembre présentait la synthèse d'exploitation 2013 sur une double page.

#### Environnement Info

Cette parution initialement mensuelle paraît toutes les 4 semaines depuis fin 2014. Elle expose à la fois les résultats des émissions de dioxines et de furanes pour les deux lignes de l'UVE et leur répartition par congénères. Un compte rendu sur le fonctionnement du système Coper-Diox est également présenté (taux de disponibilité et de prélèvement).

L'environnement info est diffusé aux mairies se situant à proximité de l'UVE, à la Préfecture de la Seine-et-Marne, à la DRIEE<sup>(1)</sup>, à l'ARS<sup>(2)</sup>, à l'InVS<sup>(3)</sup>, à l'ADEME<sup>(4)</sup>, au Président du SMITOM-LOMBRIC, à certains vice-présidents, à GENERIS - Veolia Propreté (exploitant de l'UVE), et à des associations, notamment à caractère environnemental.

<sup>(1)</sup> Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie

<sup>(2)</sup> Agences Régionales de Santé

<sup>(3)</sup> Institut de Veille Sanitaire

<sup>(4)</sup> Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie



## Environnement et Biosphère

Cette parution semestrielle présente à la fois les résultats des retombées atmosphériques collectées dans les jauges OWEN et leur répartition par types de congénères. La contribution de l'UVE aux émissions totales de dioxines et de furanes dans l'environnement est aussi évaluée. En effet, l'UVE est située dans un contexte urbain où d'autres facteurs sont à l'origine de la production de ces polluants. Environnement et biosphère est diffusé aux mairies se situant à proximité de l'UVE, à la Préfecture de la Seine-et-Marne, à la DRIEE, à l'ARS, à l'InVS, à l'ADEME, au Président du SMITOM-LOMBRIC, à certains vice-présidents, à GENERIS - Veolia Propreté (exploitant de l'UVE), et à des associations, notamment à caractère environnemental.

## Rapport d'activité

Le service communication est chargé de mettre en forme et de publier les données analysées par l'ensemble des services.

Le Rapport annuel du SMITOM-LOMBRIC 2013, sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés, a été présenté lors du Comité syndical du 17 avril 2014. Ce rapport, portant sur l'année 2013, a été établi conformément à la Loi n°95-101 du 02 février 1995, dite Loi Barnier et répond aux obligations réglementaires fixées par le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 avec première application pour l'exercice 1999. Il est établi sur les compétences du SMITOM-LOMBRIC :

- La compétence collecte concernant 27 communes,
- La compétence traitement concernant 67 communes.

Après avoir été transmis à l'ensemble des délégués du Syndicat, ce rapport a été mis à la disposition du public au siège du SMITOM-LOMBRIC et téléchargeable sur le site internet [www.lombric.com](http://www.lombric.com)



/ le Journal du Lombric /



/ l'Environnement Info /



/ le Rapport d'activité 2013 /

## COMMUNICATION

### PUBLICATIONS DIVERSES

---

#### CAHIER, CARTE ET MÉMO

##### **Carte de vœux**

Comme tous les ans, le SMITOM-LOMBRIC réalise une carte de vœux à destination des élus, adhérents, communes, institutions et partenaires en versions papier et électronique. En 2014, l'envoi dématérialisé a été privilégié notamment concernant les partenaires.

Cette année le thème mis en avant était lancement du site Internet.

##### **Cahier éco-exemplaire**

Le service communication a mis en page le cahier éco-exemplaire dont l'objectif est de recenser et partager les actions éco-exemplaires entreprises par les collectivités du territoire dans le but de diffuser les bonnes pratiques.

Au total 18 actions ont été compilées en fiches au-

tour de 5 thématiques : la réduction des déchets, le tri des déchets, la gestion des espaces verts, la sensibilisation en interne mais aussi d'autres actions exemplaires. Ce document est consultable sur le site internet du Lombric.

*Plus d'informations page 28*

##### **Publications sur le tri**

Le SMITOM-LOMBRIC réalise les supports rappelant les consignes de tri pour mise à disposition de ses administrés et de ses adhérents.

En 2014, les mémos tri et les affiches pour les locaux propreté des collectifs ont été refondus selon la nouvelle charte graphique. Le SMITOM-LOMBRIC accompagne ses adhérents dans la réalisation des maquettes de leurs différents supports de communication.

*/ la carte de vœux 2015 dans sa version papier /*



## COMMUNICATION

### OUTILS ET PROJETS COMMUNICATION

---

TOUS SUPPORTS : PAPIER, RADIO, INTERNET

#### Bande dessinée trimestrielle

Chaque trimestre une bande dessinée est réalisée par un dessinateur professionnel, Vittorio Leonardo. Elle figure dans le Journal du Lombric. La thématique est traitée de manière ludique et est en relation avec l'activité et les objectifs du syndicat. La bande dessinée véhicule notamment des messages sur le tri et la réduction des déchets à la source.

#### Album BD

En 2014, le SMITOM-LOMBRIC a finalisé le 2<sup>ème</sup> album de bande dessinée au format professionnel (48 pages) : « Recyclez-moi ! ».

Après le premier recueil « À vos bacs ! Prêts ? » de Martial, paru en 2005, ce nouvel album offre des inédits ainsi que l'ensemble des planches de Vittorio Leonardo, publiées dans le journal trimestriel du SMITOM-LOMBRIC.

À travers cet album ludique et pédagogique, le SMITOM-LOMBRIC veut continuer de sensibiliser, en particulier le jeune public, au développement durable et à une bonne gestion des déchets ménagers.

Cet album BD a été remis aux visiteurs lors de la Journée Portes Ouvertes le 5 avril 2014. Un at-

elier dédicaces a eu lieu avec le dessinateur Vittorio Leonardo.

Depuis la rentrée scolaire 2014/2015, dans le cadre des animations sur la réduction des déchets ménagers et le tri, les Eco-ambassadeurs du SMITOM-LOMBRIC remettent aux élèves un exemplaire de cette bande dessinée

#### Dessin animé du LOMBRIC

Le dessin animé est un vecteur d'information ludique et efficace, composé de quatre clips traitant de thématiques différentes en relation avec la gestion des déchets : la terre, l'eau, l'air et le feu. Son principal objectif est de permettre au SMITOM-LOMBRIC de continuer de sensibiliser la population au Développement durable.

Dans cette optique, les enfants de 8 à 10 ans constituent une cible privilégiée de la communication du SMITOM-LOMBRIC. En effet, informés par leurs enseignants et les Eco Ambassadeurs, très présents dans le cadre scolaire, ce sont eux qui, ensuite, sensibilisent les adultes de leur foyer aux enjeux écologiques. Afin d'accompagner la diffusion du dessin animé dans les écoles, le SMITOM-LOMBRIC remet parallèlement un livret pédagogique et ludique, composé de 8 jeux scénarisés,



/ le nouvel album BD du Lombric : un mélange de planches et de contenus pédagogiques /

aux élèves et un feuillet explicatif aux enseignants ainsi qu'un exemplaire du DVD du dessin animé.

Durant l'année scolaire 2014 le SMITOM-LOMBRIC a diffusé le dessin animé Lombric lors de 43 animations auprès de 23 écoles soit 1117 élèves sensibilisés au geste de tri et la réduction des déchets.

#### Chroniques radio

Le SMITOM-LOMBRIC a réalisé des chroniques radio avec la radio locale Mangembo 99.7 FM dans le cadre d'une convention annuelle.

Avec plusieurs objectifs :

- informer et sensibiliser les habitants au tri et à la réduction des déchets.
- relayer l'actualité du syndicat
- informer sur les projets d'investissement

Dans le cadre de ce partenariat, le SMITOM-LOMBRIC a également réalisé deux parutions dans le magazine de la radio N'gembo mag afin de relayer son actualité aux mois d'avril et juin.

### Cadeau de fin d'année

Le service communication s'est chargé de l'organisation du cadeau de fin d'année à destination des élus et des agents du SMITOM-LOMBRIC. En 2014, les élus ont choisi un pot de miel fabriqué par un apiculteur dont les ruches sont implantées dans le bois sur le site de Réau.



/ le cadeaux de fin d'année : un pot de miel de Réau et son document explicatif /

## WWW

### Site Internet

Le nouveau site Internet a été lancé le 30 janvier 2014. Pour ce faire, une newsletter de lancement a été réalisée accompagnée d'une vidéo de présentation du site Internet et envoyée à l'ensemble des contacts inscrits à la newsletter du SMITOM-LOMBRIC

Durant toute l'année 2014, le service communication a continué de travailler sur le suivi et la finalisation des développements restants, notamment l'outil newsletter, et les corrections.

### Quelques fonctionnalités clés

Outil cartographique : outil de recherche permettant aux habitants des 67 communes de connaître leur déchèterie de rattachement, d'accéder à toutes données sur la collecte et les consignes de tri de leur commune.

Espace élus : espace sécurisé réservé à l'usage des élus du SMITOM-LOMBRIC, toutes les actualités du syndicat et informations sur les Comités Syndicaux.

Le service communication assure la mise à jour et l'animation du site Internet.

### Audience :

---

40 777 VISITES SUR L'ANNÉE 2014

---

MARS 2014 (JP0) : 4 600 VISITES

---

PLUS DE 3 000 VISITES MENSUELLES

## COMMUNICATION

### COMMUNICATION DANS LE CADRE DES PROJETS DU SYNDICAT

---

#### RÉALISATION, PROMOTION, RELAIS

Le service communication réalise l'ensemble des maquettes des publications permettant d'informer les habitants sur les services mis en place pour la collecte des déchets.

Le service Communication accompagne également la promotion des projets techniques du SMITOM-LOMBRIC aussi bien les projets d'investissements du syndicat que les projets spécifiques des adhérents du SMITOM-LOMBRIC. Il se coordonne avec les communes adhérentes, partenaires et médias afin que l'information sur les projets soit bien relayée.

#### **Adhésifs**

En 2014, pour répondre aux besoins du SMITOM-LOMBRIC en adhésifs, un marché a été lancé conjointement entre les services collecte et communication.

- Adhésifs bacs, bornes et bennes

En 2014, le SMITOM-LOMBRIC a créé les maquettes des autocollants consignes des bacs de tri, des bennes déchets verts et des bornes (aériennes, enterrées et semi-enterrées) pour les différents flux : Journaux/Magazines, Verre, Ordures ménagères et Emballages.

- Adhésifs et mode d'emploi pour les bennes déchèteries

Suite à un état des lieux détaillé par les services techniques, le SMITOM-LOMBRIC a créé les différentes maquettes d'adhésifs pour les différents modèles de bennes en service sur les 11 déchèteries. Un mode d'emploi a également été réalisé et remis à l'exploitant dans le cadre du renouvellement de la signalétique des bennes.

- Rouleaux adhésifs pour la collecte

Les visuels pour les rouleaux adhésifs « refus de tri » et « bac cassé » ont été créés pour mise à disposition des collecteurs du SMITOM-LOMBRIC dans le

cadre de ses marchés de collecte.

Le SMITOM-LOMBRIC accompagne ses adhérents dans la réalisation des maquettes de leurs différents supports de communication.

#### **Bornes enterrées / semi enterrées**

Un guide d'utilisation des bornes enterrées / semi enterrées, un sac de pré-collecte des emballages ainsi qu'un mémo tri sont remis aux habitants utilisant ce système en pied d'immeuble pour la collecte des Ordures Ménagères et des Emballages. Des affiches sont également réalisées pour accompagner la communication de la mise en place des différents points.

En 2014, le sac de pré-collecte des emballages a été personnalisé avec les coordonnées du syndicat et le rappel de l'ensemble des consignes de tri en apport volontaire a été ajouté.

#### **Vaux-le-Pénil -**

##### **Regroupement de Points d'Apport Volontaire**

Réalisation d'un flyer et d'une affiche dans le cadre d'une information auprès des habitants sur le déplacement et regroupement d'un certain nombre de Points d'Apport Volontaire (PAV) aux Services Techniques de Vaux-le-Pénil le 1<sup>er</sup> août 2014.

### Programme Local de Prévention (PLP)

Le service communication accompagne la mise en œuvre du PLP en réalisant l'ensemble des outils de communication (identité graphique, documentation, parutions, affiches, insertions presse, guides, outils etc.). En 2014, le service communication s'est particulièrement mobilisé dans la réalisation de la campagne de communication anti-gaspillage alimentaire grand public qui a été lancée à l'occasion de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets Ménagers.

L'autocollant Stop Pub a été conçu par le SMITOM-LOMBRIC fabriqué et inséré dans la bande dessinée du Journal du Lombric du mois de septembre 2014. *Plus d'informations page 34.*

### Mise en place d'une benne « mobilier » test

Réalisation de la signalétique pour la mise en place au 1er octobre 2014 d'une benne mobilier usagé test sur la déchèterie de Réau (uniquement à destination des habitants rattachés à la déchèterie de Réau). Réalisation du picto pour les meubles en bon état, collectés dans des caissons réemploi sur les déchèteries qui en sont équipés (meubles à destination des recycleries). Le SMITOM-LOMBRIC adhère depuis le 1<sup>er</sup> août 2014 au dispositif mis en place par l'éco-organisme Éco-mobilier. *Plus d'informations page 53.*



/ le sac de pré-collecte personnalisé /



/ échantillon d'adhésifs destinés aux points d'apport volontaires /

## COMMUNICATION

### ÉVÈNEMENTS

---

#### SYMBOLE DU DYNAMISME DU SYNDICAT

Le service communication a géré l'organisation de plusieurs évènements majeurs en 2014 :



/ plus de 1 200 personnes sont venues visiter les installations du CIVIS 77 lors de la Journée Portes Ouvertes 2014 /

#### **Conférence de presse - Campagne de communication anti-gaspillage alimentaire**

Le lancement de la Campagne de communication anti-gaspillage alimentaire s'est tenu le 14 novembre 2014 à 11h au SMITOM-LOMBRIC en présence de Franck VERNIN Président du SMITOM-LOMBRIC, des élus, des adhérents, associations partenaires et de la presse locale.

#### **Journée de présentation des projets**

Le service communication s'est chargé de l'organisation de la journée de présentation des projets qui s'est tenue le 12 décembre 2014 au Manoir des Roches de Chailly-en-Bière en présence du Président, Franck VERNIN Vice-présidents, des 12 Vice-présidents et des agents du syndicat. Cette journée est l'occasion annuelle pour les agents de la collectivité de découvrir les enjeux des projets et travaux auxquels ils participent toute l'année, et d'interpeller les élus sur les perspectives à venir du SMITOM-LOMBRIC.

#### **Journée Portes ouvertes du CIVIS 77 à Vaux-le-Pénil**

La Journée Portes ouvertes du SMITOM-LOMBRIC s'est déroulée le samedi 6 avril 2013 de 10 heures à 17 heures lors de la Semaine du Développement durable. À cette occasion, le SMITOM-LOMBRIC

et l'exploitant de ses installations, Veolia Propreté, ont accueilli près de 1 200 administrés pour leur faire visiter le CIVIS 77 et répondre aux différentes questions concernant son fonctionnement.

En 2014, La journée a été rythmée par des spectacles et des animations interactives sur le tri et la réduction des déchets avec comme grand thème « le gaspillage alimentaire ». Les visiteurs ont participé au grand QUIZ pour tenter de gagner des cours de cuisine et des lots de la Recyclerie du Lombric.

Au fil du circuit de visite qui se compose d'expositions photographiques, de vidéos et de maquettes, les visiteurs ont pu découvrir l'ensemble du site de traitement des déchets. De plus, l'ensemble des partenaires du SMITOM-LOMBRIC étaient présents, lors de cette journée, afin d'expliquer leur action. De la reprise des emballages en plastique, à celle des métaux ou du verre, en passant par la labellisation des installations, la formation au compostage, ces prestataires ont apporté un précieux complément d'informations au public.

La distribution de compost de la plateforme de Réau a eu un grand succès de même que l'atelier dédicaces du dessinateur de Vittorio LEONARDO avec le nouvel album de bande dessinée.

En 2014, la communication de l'évènement a été amplifiée grâce à la mise à disposition des réseaux d'affichages des communes (La CAMVS, Dammarie-les-Lys, Le Mée-sur-Seine, Melun et Vaux-le-Pénil).



/ centre ville de Melun : une affiche pour la Journée Portes Ouvertes /

## COMMUNICATION

### SOUTIENS ÉCO-ORGANISMES

---

#### UNE SOURCE DE FINANCEMENT

En 2014, pour l'exercice 2013, le SMITOM-LOMBRIC a touché des éco-organismes les soutiens financiers à la communication (en plus des soutiens financiers à la tonne recyclée) suivants :

REMBOURSEMENT Eco-PODIUM JPO -  
L'OCAD3E ECOLOGIC (D3E) :  
3 490,00 € HT

---

VERSEMENT EcoDDS :  
8 803,86 € HT

---

VERSEMENT Eco-TLC :  
12 198 € HT

---

PART COMMUNICATION ÉCO-EMBALLAGES :  
18 969 € HT

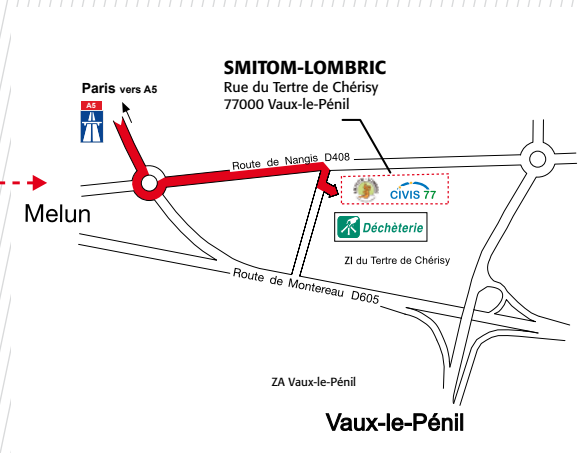
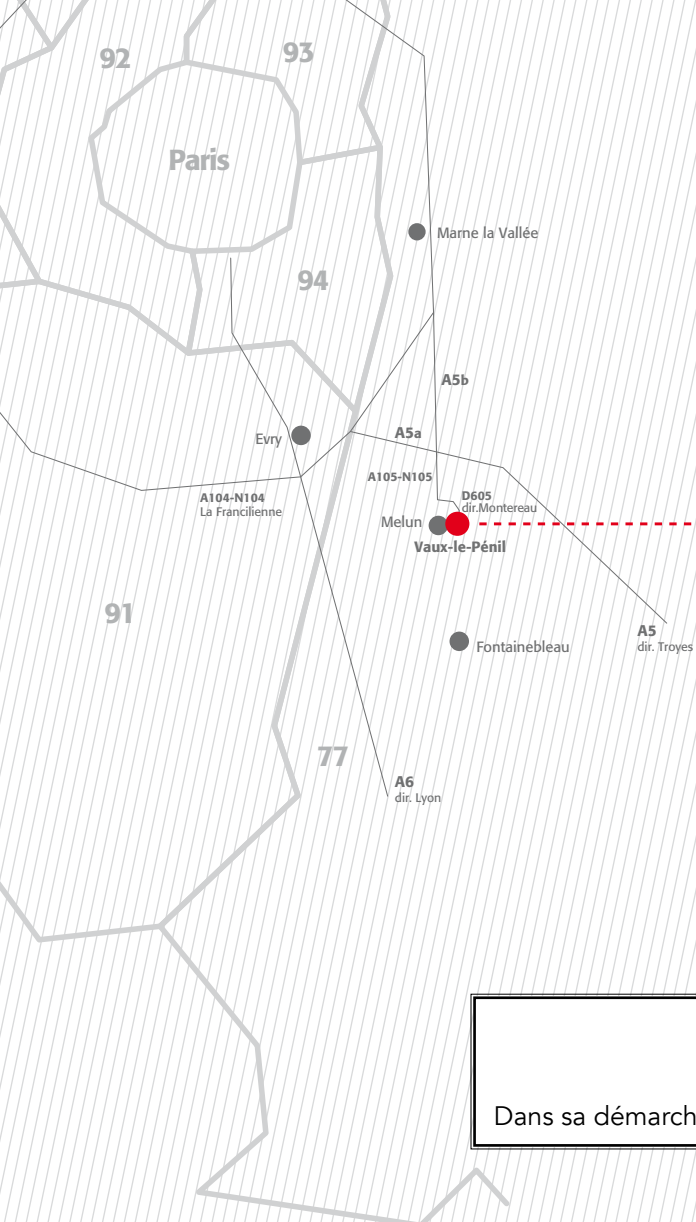
### REVUE DE PRESSE

---

#### UNE SOURCE D'INFORMATIONS

Une revue de presse est mise à jour quotidiennement au format dématérialisé. Elle regroupe l'actualité sur notre problématique métier : la collecte et le traitement des déchets. La revue de presse porte également sur le développement durable aussi bien au niveau local, national ou international. Les articles proviennent de sources diverses : presse quotidienne, bulletins des communes, sites de contenus spécialisés sur Internet, organismes.





  
 Ce rapport d'activité est imprimé à seulement 25 exemplaires.  
 Dans sa démarche de développement durable, le SMITOM-LOMBRIC privilégie les versions dématérialisés.

**SMITOM-LOMBRIC**

Rue du Tertre de Chérisy - BP 30567 - 77016 Vaux-le-Pénil Cedex / Tél. : 01 64 83 58 60 - Fax : 01 64 83 58 69 / [smitom@lombric.com](mailto:smitom@lombric.com) - [www.lombric.com](http://www.lombric.com)

*Rapport d'activité 2014 du SMITOM-LOMBRIC*



Crédits photos : S. Briatte - Veolia Propreté - Eco-Emballages - ADEME - Ecofolio - Fotolia - SMITOM-LOMBRIC

Imprimé sur du papier 100% recyclé par IMPRILITH à Pringy 